

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Conseil Communautaire du 13 février 2025



SOMMAIRE

Cadre réglementaire	►	4
Contexte économique et financier	►	6
Projet de loi de finances pour 2025	►	16
Situation financière (rétrospective et prospective)	►	20
Principaux ratios	►	52
Budgets annexes	►	54
Etat d'avancement des orientations politiques	►	71
Etat des lieux des ressources humaines	►	95
Annexes	►	101

Préambule du Président

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 s'inscrit cette année dans un contexte inédit marqué par l'absence de vote du projet de loi de finances au niveau national et de l'adoption d'une loi spéciale en attendant. Cette situation engendre des incertitudes majeures pour les collectivités territoriales, tant sur le plan des dotations que sur les règles financières qui encadreront nos actions.

Face à ces inconnues, il est de notre responsabilité de maintenir une vision claire et pragmatique pour garantir la continuité de nos services publics, accompagner les projets structurants de nos communes et répondre aux attentes de nos concitoyens. Ce rapport vise à poser les bases **d'une réflexion partagée**, en tenant compte des contraintes actuelles tout en préservant la capacité d'adaptation nécessaire à la poursuite de nos priorités stratégiques.

Ce contexte appelle à la prudence dans nos orientations budgétaires. Nous devons anticiper avec lucidité les impacts possibles de décisions nationales tout en continuant à inscrire notre action dans une trajectoire financière responsable et durable. **Malgré tout, les enjeux sont nombreux : répondre aux besoins en matière de services à la population, soutenir le dynamisme économique local, et renforcer l'attractivité de notre territoire.**

Je remercie chacun pour l'engagement collectif, l'implication et l'énergie qui nous permettront de construire, ensemble, un budget au service de nos ambitions et l'avenir de notre territoire. C'est grâce à ce travail, à ce sens des responsabilités que nous pourrons mener à bien une année 2025 porteuse de projets et d'espoir.

Jérémy ROSEAU



CADRE RÉGLEMENTAIRE



Cadre réglementaire

Le Code général des collectivités territoriales (articles L2312-1 et L5211-36) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, deux mois avant le vote du budget, pour tout EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat fait l'objet d'une délibération spécifique. Il s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires qui reprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, les informations relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses, durée du temps de travail).

Ce rapport est transmis aux communes membres de la Communauté de communes.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER



Le contexte macro- économique

L'instabilité politique en France est une source d'incertitude économique.

Le gouvernement Attal ayant officié 6 mois avant la dissolution, le gouvernement Barnier ayant résisté 3 mois, l'absence de majorité à l'Assemblée nationale et le manque de visibilité sur le calendrier 2025 sont autant de points qui rendent la situation assez nouvelle pour la France depuis la mise en place de la Vème République.

Le contexte macro- économique

Pour l'instant, les marchés financiers (et les agences de notation) ont plutôt été conciliants avec la France.

- Les difficultés économiques et politiques en Allemagne, dont les titres servent habituellement de valeur refuge, peuvent en être une raison.
- La taille économique de la France et de sa dette en est une autre. Par chance, l'environnement monétaire est à la détente, ce qui permet au taux français à 10 ans d'être début décembre inférieur à son niveau d'avant la dissolution.

Mais ce brouillard politique n'est pas sans incidence sur la situation économique.

Le manque de visibilité peut favoriser une épargne plus importante des ménages et surtout peser sur les décisions engageant l'avenir des entreprises, en matière d'embauche et d'investissement.

Le contexte macro- économique

En zone euro, le climat des affaires semble encore se détériorer. On peut au moins trouver trois raisons à cela :

- L'incertitude politique mentionnée plus haut pèse sur les acteurs économiques.
- La superposition de mouvements structurels et de fluctuations conjoncturelles, à la fois sur le plan national (l'Allemagne doit réinventer un nouveau modèle industriel) et concernant la place de l'Europe dans le monde (politique sans doute assez agressive de l'Amérique de D. Trump en matière d'échanges internationaux, concurrence renouvelée des grands pays émergents (la Chine dans l'industrie, l'Amérique latine en matière agricole, l'Inde pour certaines activités de services).
- Le coût relatif de l'énergie qui devient une variable clef pour l'implantation des grands groupes internationaux, l'Europe est de ce point de vue peu compétitive vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Asie.

Le contexte économique et financier

Dans une période où l'enchaînement des crises, conflits et bouleversements géopolitiques constituent autant de menaces concrètes sur l'économie mondiale, les conséquences sont multiples et impactent chacun dans sa vie quotidienne. Les collectivités locales ne sont pas épargnées avec notamment, l'envolée des coûts de l'énergie, l'inflation globalisée, le renchérissement de l'accès au crédit, le ralentissement du marché immobilier...

L'économie mondiale traverse une phase de ralentissement après un rebond post-pandémie en 2021. Une inflation persistante dans la zone euro, bien que tendant à se stabiliser, impactant les coûts d'emprunt et les dépenses de fonctionnement des collectivités.

En 2024, la croissance devrait atteindre 1,1 %, l'activité étant surtout soutenue par les exportations et la demande publique. L'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et la consommation augmente modérément, l'épargne des ménages demeurant à un niveau élevé.

Le contexte économique et financier

En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques.

L'inflation diminuerait en 2024, à +2,1 % en moyenne annuelle. Elle descendrait sous les 2 % **en 2025, à 1,8 % en moyenne annuelle.**

Le contexte économique et financier

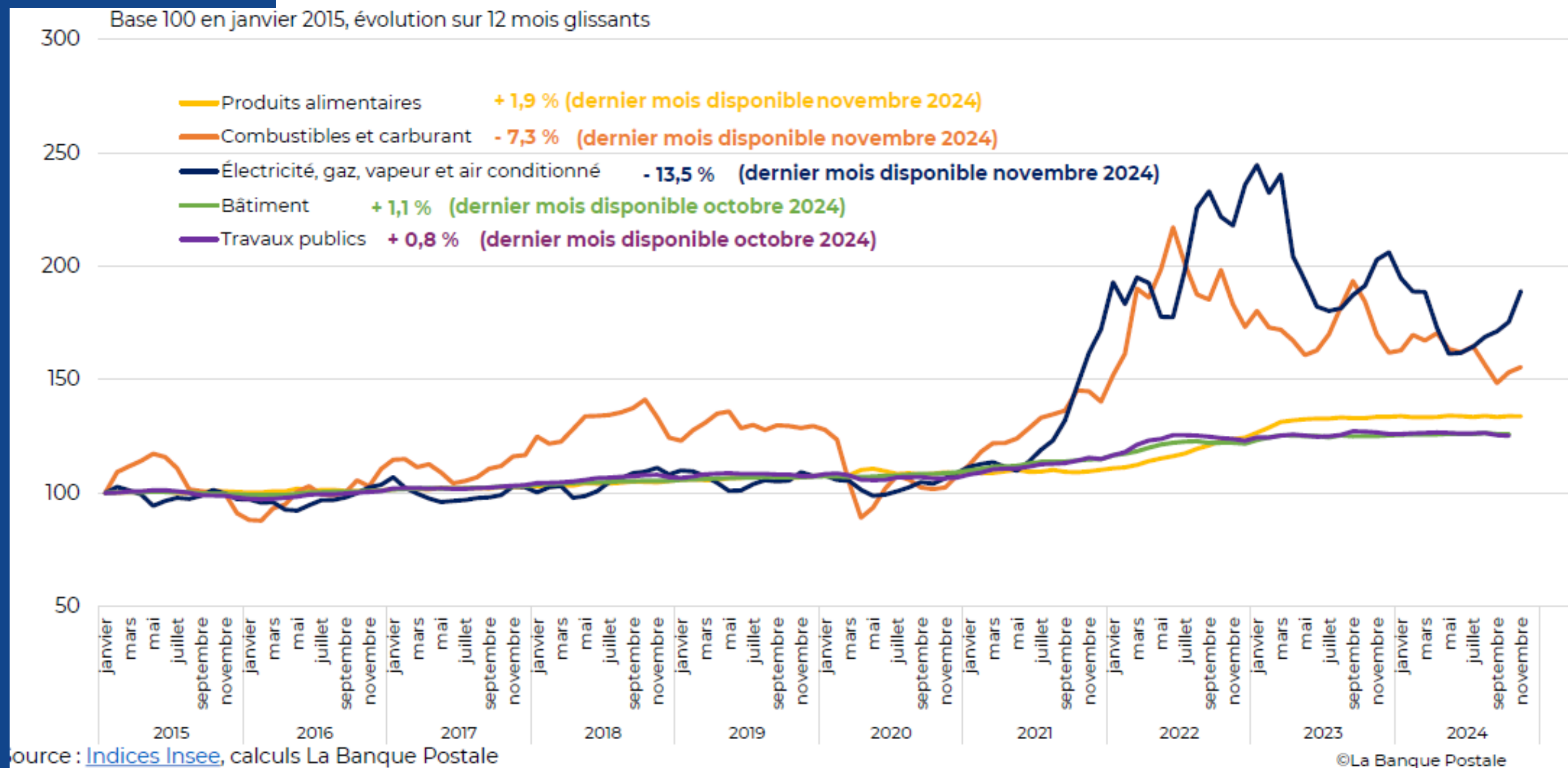
Le solde public s'établirait à -6,1 % du PIB en 2024 puis à -5,0 % en 2025. Cette amélioration résulterait du plan de redressement budgétaire proposé par le Gouvernement, qui représente un effort de 60 milliards d'euros par rapport à l'évolution spontanée des dépenses et recettes. La dette publique, qui a dépassé les 3 228 Md€, a atteint 112% du PIB mi-2024, après le niveau déjà record de 110,6 % fin 2023.

Des taux d'intérêts encore élevés fin 2024 avec des marges bancaires en hausse (malgré 3 baisses de taux de la BCE entre juin et octobre), et qui devraient baisser modérément en 2025.

Il faut aussi souligner que le redressement budgétaire devrait contribuer à une hausse du taux de chômage en 2025. La réforme des retraites adoptée en 2023, contribuant à court terme à augmenter la population active de 0,6 point sans que la croissance ne soit suffisante pour l'absorber, ne viendrait pas contrecarrer l'impact de l'ajustement sur le chômage. L'OFCE estime ainsi que **le taux de chômage s'élèverait à 8 % en 2025.**

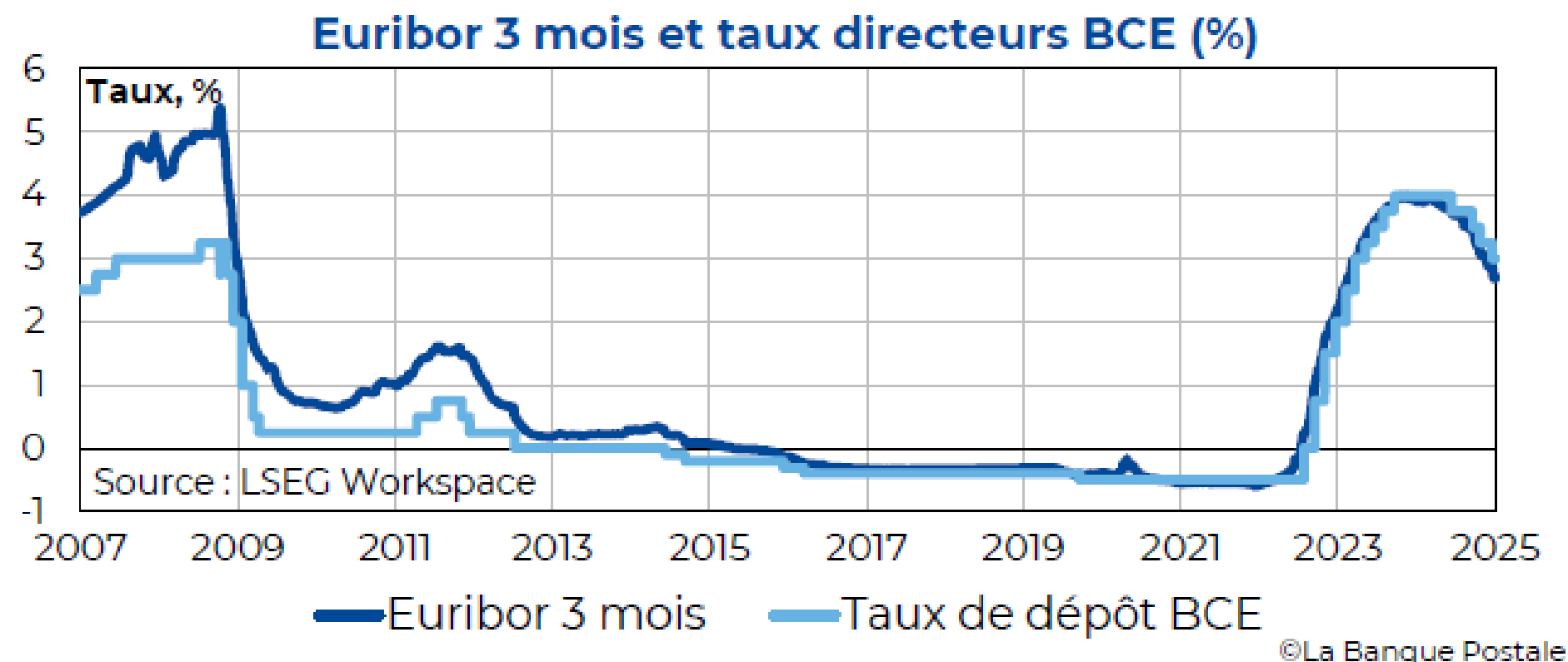
Le contexte financier

Les indices de prix impactant la dépense locale



Le contexte financier

La poursuite de la baisse des taux courts ...



La Banque centrale européenne anticipe une inflation à 2,1% pour 2025. Cette maîtrise de l'inflation permet à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux directeurs pour tendre vers un taux de 2% en 2025.

Le contexte financier

... mais pas forcément des taux longs



► L'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques maintiennent un taux à 10 ans autour de 3%.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025



Loi finances spéciale 2025

L'adoption d'une motion de censure contre le Gouvernement Barnier a mis fin aux débats parlementaires autour du projet de loi de finances 2025.

La loi de finances spéciale promulguée le 20 décembre 2024 et publiée le 21 décembre 2024, ne contient que 4 articles et permet :

- De lever l'impôt, y compris les impôts locaux
- Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont reconduits sur les montants 2024 (DGF, FCTVA, dotation élu local, dotations de compensation ...)
- De recourir à l'emprunt pour l'Etat
- De recourir à l'emprunt pour les organismes de sécurité sociale

La loi de finances spéciale ne permet pas d'ajouter de nouvelles mesures fiscales. Son rôle est de reconduire le budget de l'année précédente dans l'attente du vote d'une loi de finances initiale.

Vers un nouveau projet de loi de finances

Sénateurs et députés sont parvenus à un accord sur le projet de budget en commission mixte paritaire.

Le 3 février, le Premier ministre, François BAYROU a utilisé l'article 49.3 de la Constitution française, pour faire adopter ce projet de loi de finances, sans vote de l'Assemblée Nationale. Il engage ainsi la responsabilité de son Gouvernement.

Les mesures de la loi de finances initiale

- La participation des collectivités locales ramenée à 2,2 milliards d'euros (contre 5)
- Le maintien du régime actuel du FCTVA (taux et dépenses éligibles)
- Une hausse minorée de la DGF
- La revalorisation du Fonds vert qui reste toutefois bien inférieur à 2024
- La baisse des crédits pour la DSIL
- La modification du fonds de réserve ramené à 1 milliard d'euros (contre 3) et dont l'effort de contribution pourrait être réparti entre le bloc communal, les Départements et les Régions. Au sein de chaque catégorie, prélèvement selon des critères de richesse et de revenu (environ 2 000 collectivités concernées)

SITUATION FINANCIÈRE

Rétrospective et prospective



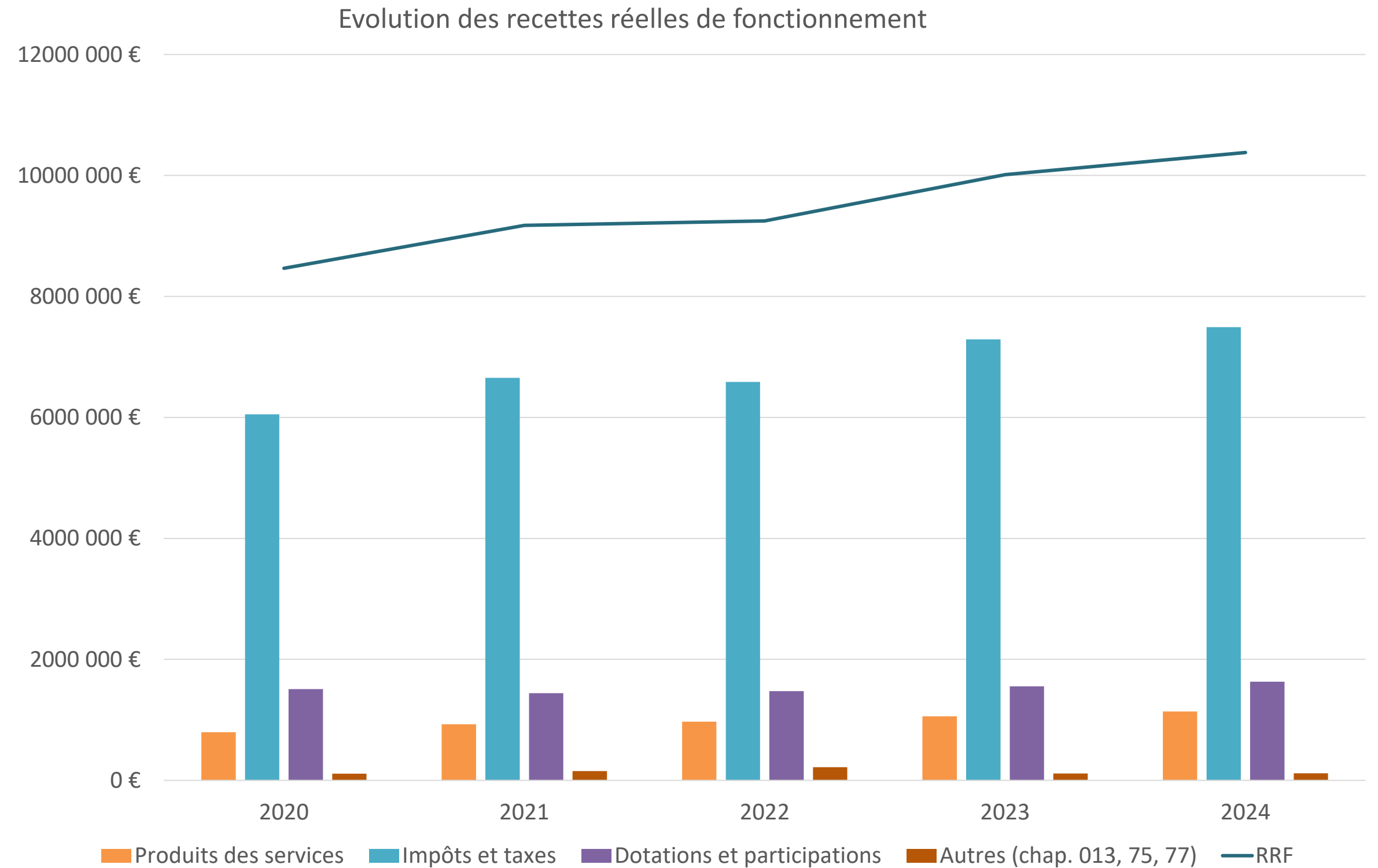
Recettes réelles de fonctionnement

Nature des recettes	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Produits des services	795 284 €	926 824 €	969 237 €	1 058 430 €	1 139 177 €	7,63%
Impôts et taxes	6 051 009 €	6 654 839 €	6 587 846 €	7 289 326 €	7 492 308 €	2,78%
Dotations et participations	1 509 351 €	1 439 989 €	1 475 293 €	1 553 455 €	1 631 319 €	5,01%
Autres (chap. 013, 75, 77)	109 971 €	154 590 €	216 521 €	112 005 €	116 558 €	4,06%
TOTAL RRF	8 465 614 €	9 176 243 €	9 248 896 €	10 013 216 €	10 379 362 €	3,66%



Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont stables avec une progression de **+3,66%** entre 2023 et 2024.



Zoom sur la fiscalité



Taux de revalorisation des bases pour 2025 : +1,70%

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux cumulés 4 taxes	35,49%	35,49%	35,49%	35,49%	35,49%
Revalorisation des bases	0,90%	3,40%	3,40%	7,10%	3,90%
Produits encaissés	4 067 735 €	4 125 184 €	4 475 762 €	4 909 752 €	4 950 355 €
<i>Dont fraction TVA compensation TH</i>		1 594 274 €	1 747 011 €	1 794 705 €	1 794 178 €

Zoom sur la fiscalité

Des taux d'imposition constants depuis le début du mandat, un produit en augmentation par le seul jeu de la revalorisation des bases, et des nouvelles constructions.

Evolution de la fiscalité



Les bases fiscales

Taxe (taux voté)	2020	2021	2022	2023	2024*
CFE (21,82%)	7 105 868 €	6 880 678 €	7 446 637 €	8 281 799 €	8 585 000 €
TH (8,49%)	25 182 010 €	25 182 010 €	7 885 383 €	9 704 936 €	8 725 000 €
TFB (1,84%)	18 801 966 €	18 748 479 €	19 802 792 €	21 426 375 €	22 487 000 €
TFNB (3,34%)	2 889 470 €	2 927 078 €	3 037 653 €	3 259 664 €	3 402 000 €

Un phénomène apparu avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : la volatilité des bases soumises à la taxe d'habitation au gré des ventes immobilières, passant de résidences principales à secondaires et vice versa. En 2024, diminution de 10% des bases sur la TH.

** bases
définitives
non connues
à ce jour*

Les bases fiscales : TH

	2020	2021	2022	2023	2024*
Revalorisation	0,90%	3,40%	3,40%	7,10%	3,90%
Bases définitives	25 182 010 €	25 182 010 €	7 885 383 €	9 704 936 €	8 725 000 €
Evolution des bases				1 819 553 €	-979 936 €
Part revalorisation				559 862 €	378 493 €
Part nouveaux biens				1 259 691 €	-1 358 429 €

2024 : bases définitives non connues à ce jour*

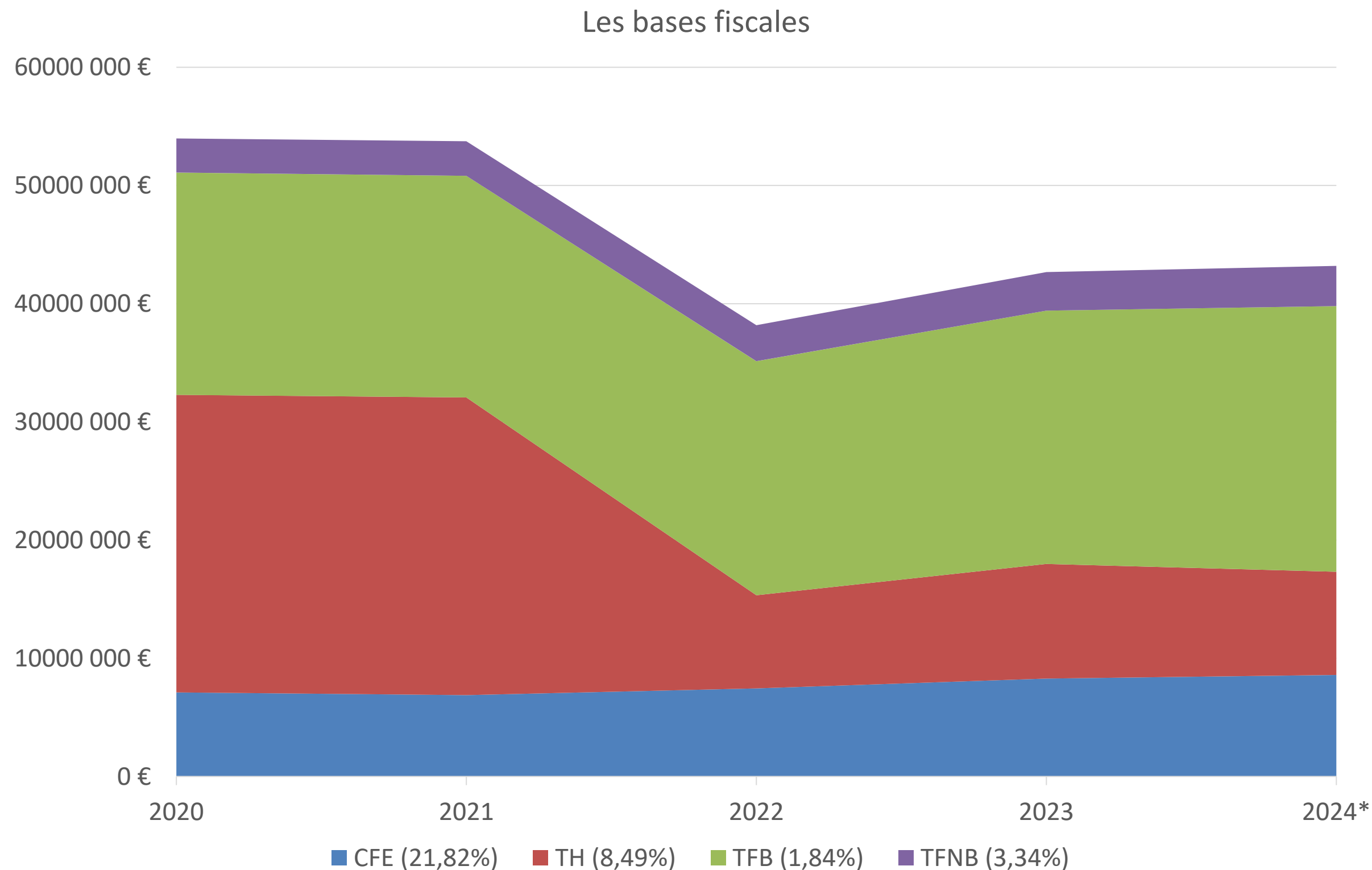
Les bases fiscales : TFB

	2020	2021	2022	2023	2024*
Revalorisation	0,90%	3,40%	3,40%	7,10%	3,90%
Bases définitives	18 801 966 €	18 748 479 €	19 802 792 €	21 426 375 €	22 487 000 €
Evolution des bases		-53 487 €	1 054 313 €	1 623 583 €	1 060 625 €
Part revalorisation		639 267 €	637 448 €	1 405 998 €	835 629 €
Part nouveaux biens		-692 754 €	416 865 €	217 585 €	224 996 €

2024* : bases définitives non connues à ce jour

Les bases fiscales

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, les principales bases fiscales sont sur la taxe foncière bâtie, plus faible taux (1,84%) de la fiscalité de la Communauté de communes



Taxe GEMAPI

Instaurée par délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2023, la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) a été collectée pour la première fois en 2024.

Produit voté : 80 000€
Produit collecté : 80 077€



Taxe GEMAPI

- C'est une taxe affectée, elle ne peut servir à autre chose que la gestion des milieux aquatiques ou la prévention des inondations

C'est un impôt

- de répartition, la collectivité qui l'institue vote un produit attendu et non pas un taux.
- additionnel, il est adossé aux taxes foncières, d'habitation et cotisation foncière des entreprises
- Le produit ne doit pas dépasser un montant de 40€/habitant (population DGF)

Cette taxe permet le financement :

- Aménagement des bassins versants
- Entretien et aménagement des cours d'eau
- Protection et restauration des zones humides
- La défense contre les inondations et contre la mer

Taxe GEMAPI

Les actions en cours :

- SMBV de la Touques et de la Dives :
restauration et entretien des berges et cours d'eau,
continuité écologique



Taxe GEMAPI

Participations
auprès des SMBV
de la Touques et
de la Dives

	2020	2021	2022	2023	2024*	Total
SMBV Touques	32 635€	32 515€	68 538€	68 538€	68 538€	270 764€
SMBV Dives	-€	6 167€	14 560€	14 730€	-€	35 456€
INGE- Eau	3 366€	-€	-€	-€	-€	3 366€
TOTAL	36 001€	38 682€	83 098€	83 268€	68 538€	309 586€

*les travaux de restauration de la Dorette, initialement prévus ont été décalés en 2025, le montant prévisionnel des dépenses auprès des SMBV de la Touques et de la Dives est de 88 600€.

Dépenses réelles de fonctionnement

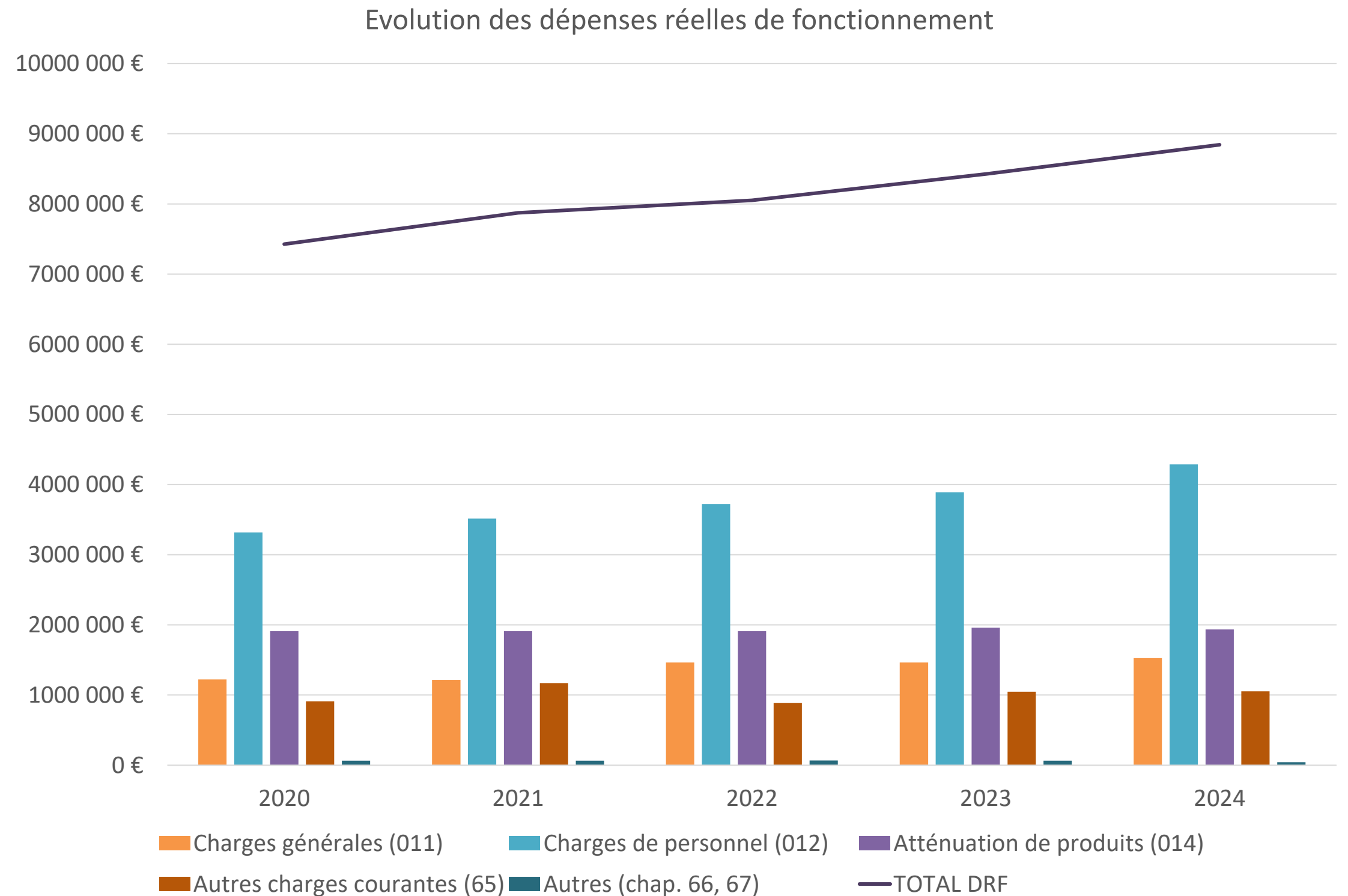
Les dépenses évoluent plus vite que les recettes

Nature des dépenses	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Charges générales	1 223 479 €	1 215 882 €	1 463 221 €	1 463 182 €	1 526 795 €	4,35%
Charges de personnel	3 319 142 €	3 514 587 €	3 722 414 €	3 890 562 €	4 286 758 €	10,18%
Atténuation de produits	1 910 128 €	1 910 128 €	1 910 128 €	1 958 975 €	1 933 754 €	-1,29%
Autres charges courantes	910 665 €	1 169 882 €	887 016 €	1 048 328 €	1 052 150 €	0,36%
Autres (chap. 66, 67)	63 046 €	63 366 €	68 123 €	63 975 €	43 587 €	-31,87%
TOTAL DRF	7 426 460 €	7 873 845 €	8 050 902 €	8 425 022 €	8 843 044 €	4,96% 

Dépenses réelles de fonctionnement

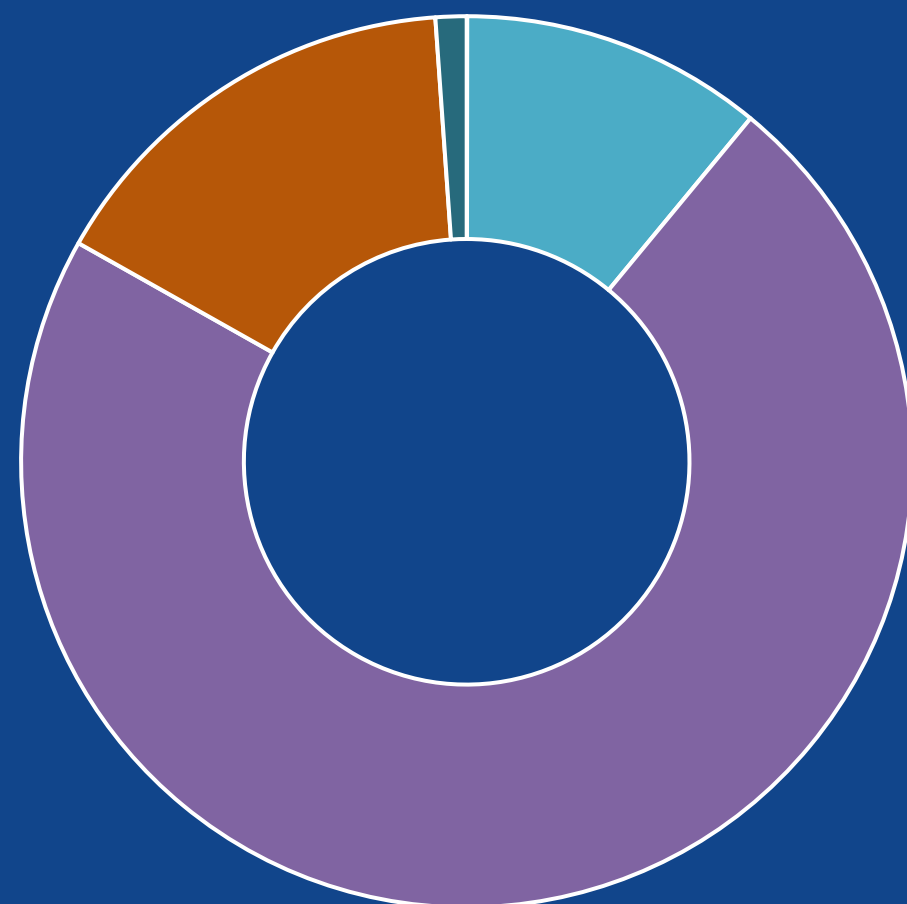
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées qui augmentent de 4,96% entre 2023 et 2024.

Cette augmentation fait suite à l'inflation, la révision des marchés publics, le coût de l'énergie. Elle prend en compte également l'augmentation des charges de personnel (+10%)



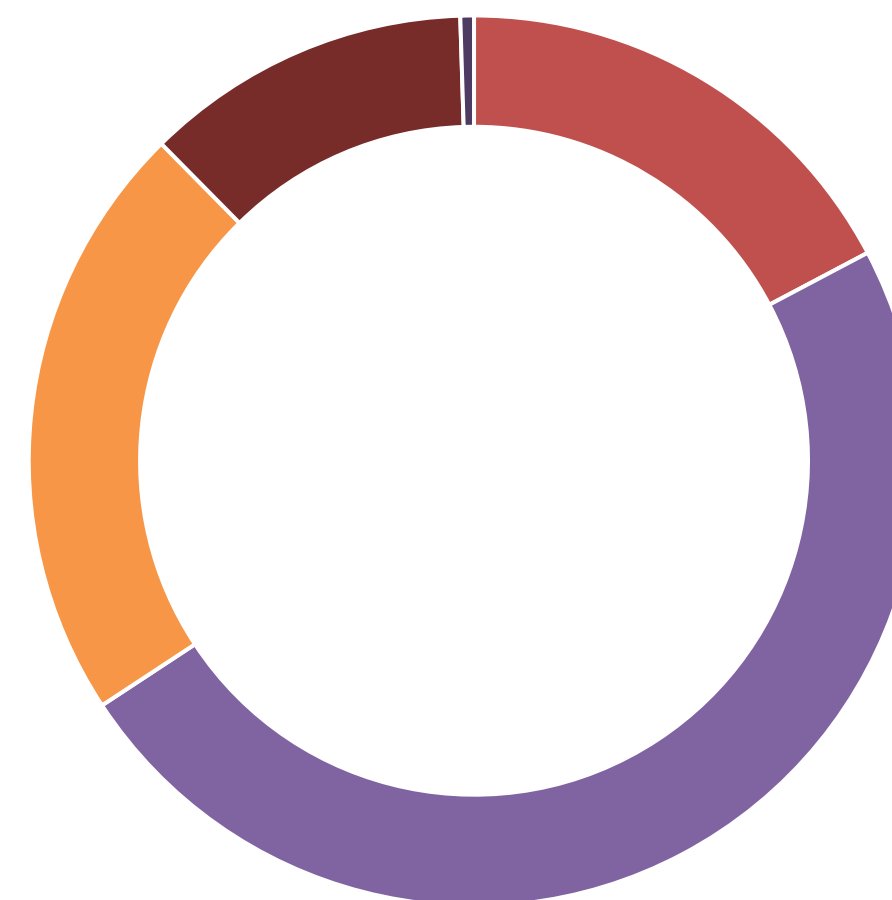
Situation financière : rétrospective

Répartition des recettes



- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres (chap. 013, 75, 77)

Répartition des dépenses



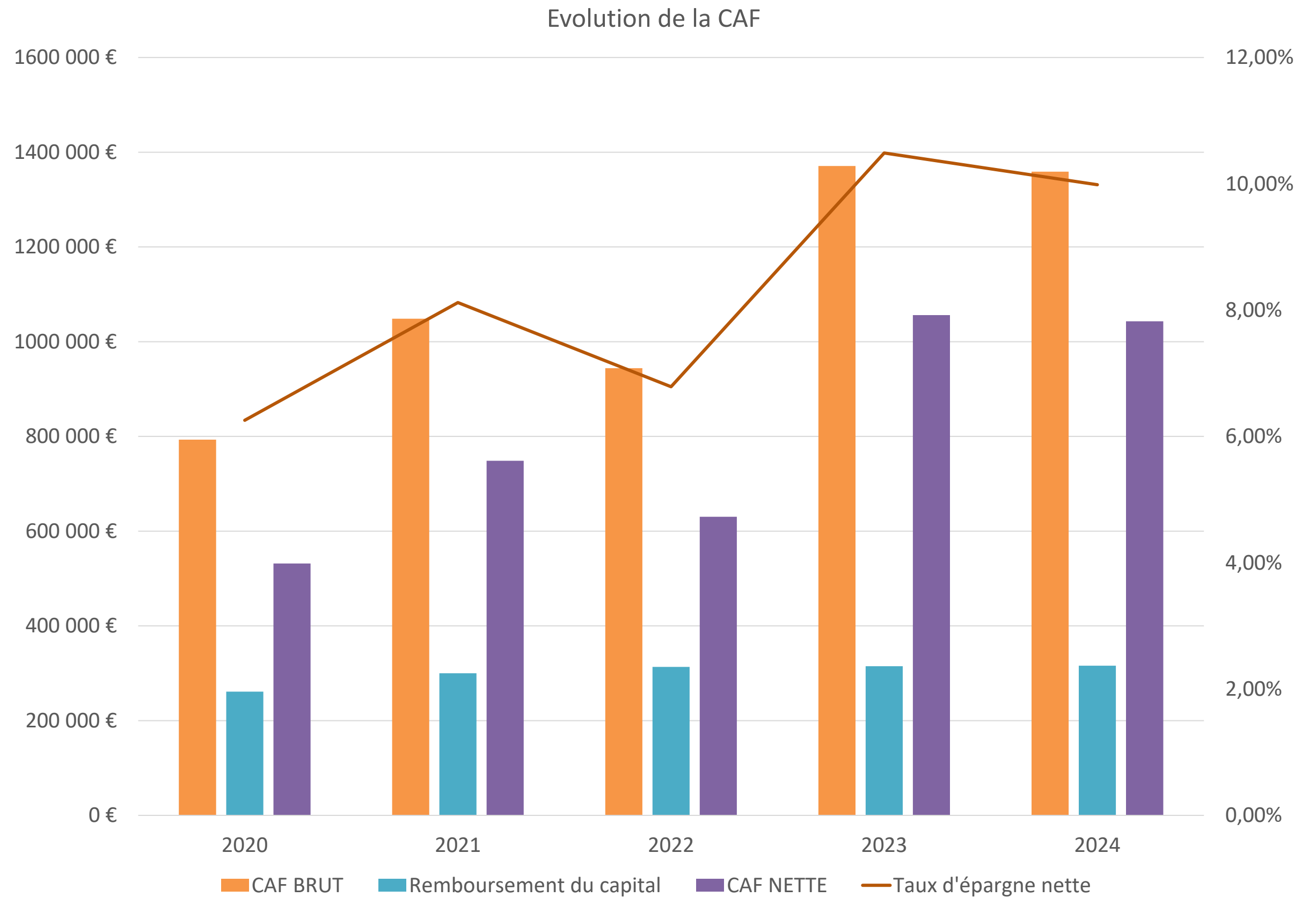
- Charges générales (011)
- Charges de personnel (012)
- Atténuation de produits (014)
- Autres charges courantes (65)
- Autres (chap. 66, 67)

Situation financière : la CAF

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	8 501 551 €	9 217 592 €	9 291 528 €	10 070 075 €	10 444 178 €
Dépenses	7 708 460 €	8 169 206 €	8 347 335 €	8 699 043 €	9 085 033 €
CAF BRUTE	793 091 €	1 048 386 €	944 193 €	1 371 032 €	1 359 145 €
Taux d'épargne brute	9,33%	11,37%	10,16%	13,61%	13,01%
Remboursement du capital	261 244 €	299 907 €	313 611 €	314 855 €	316 143 €
CAF NETTE	531 847 €	748 479 €	630 582 €	1 056 177 €	1 043 001 €
Taux d'épargne nette	6,26%	8,12%	6,79%	10,49%	9,99%

Situation financière : la CAF

Un taux d'épargne nette proche de 10% des recettes de fonctionnement



Les recettes d'investissement

Nature des recettes	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations (y compris 1068)	190 566 €	482 312 €	3 253 460 €	1 055 172 €	2 064 354 €
Subventions	164 496 €	1 452 619 €	1 884 366 €	656 045 €	542 700 €
Emprunts	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	280 500 €	300 551 €	314 896 €	288 640 €	297 169 €
TOTAL	635 563 €	3 235 483 €	5 452 723 €	1 999 857 €	2 904 223 €

Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement capital de la dette	261 244 €	299 907 €	313 611 €	314 856 €	316 143 €
Frais d'études, concessions	80 251 €	42 444 €	59 730 €	55 471 €	28 911 €
Subvention d'équipement	20 000 €	0 €	1 700 €	1 300 €	0 €
Dépenses d'équipements	1 947 479 €	1 808 509 €	4 527 777 €	1 767 889 €	2 628 489 €
Opérations d'ordre	35 937 €	41 350 €	62 324 €	72 931 €	119 995 €
TOTAL	2 344 911 €	2 192 210 €	4 965 142 €	2 212 447 €	3 093 538 €

Les principaux travaux réalisés en 2024



Avancement de la
construction du PSLA
1 695 878€ en 2024



Livraison de l'école à
St Etienne la Thillaye
656 769€ en 2024

Les principaux travaux réalisés en 2024



Lancement de la
construction du
siège social

92 256 € en 2024

Zoom sur les équipements scolaires



	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux et équipements (9 écoles)	151 442 €	261 084 €	234 403 €	168 944 €	140 255 €
Nouvelle école à St Etienne la Thillaye	29 418 €	385 482 €	1 503 364 €	957 591 €	656 769 €
TOTAL	180 860 €	646 566 €	1 737 768 €	1 126 535 €	797 024 €

Prospective financière : dépenses

Hypothèses de calcul :

- Ouverture du PSLA en juillet 2025 (18 000€ en 2025 puis 36 000€)
- Projet de territoire : 30 000€
- Diagnostic territorial : 13 000€
- Audit DSP lac et convention office : 50 000€
- SMBVD : ruisseau de la Dorette : 20 000€/an

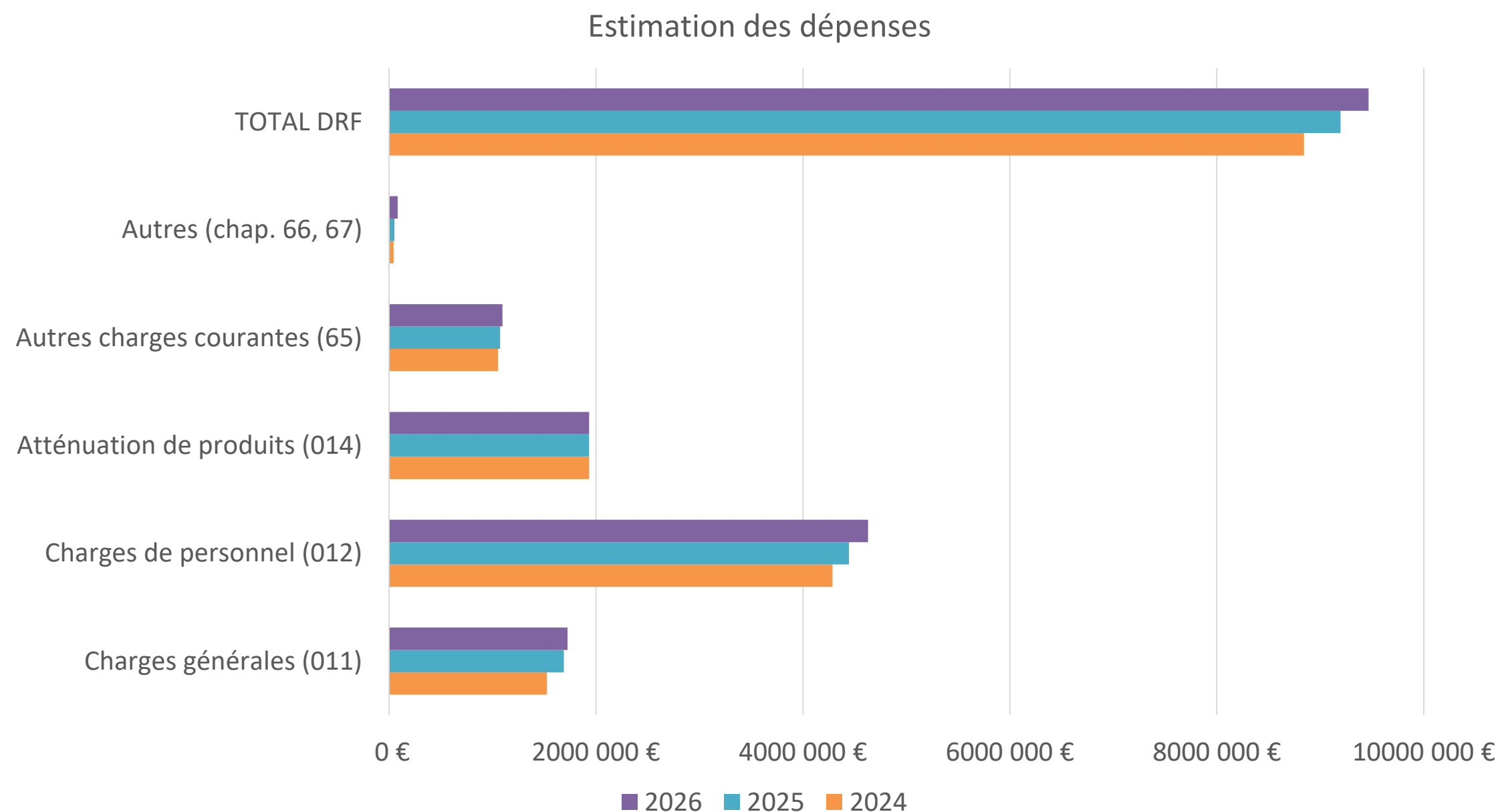
Nature des dépenses	2024	2025	2026	Evolution 2024/2026
Charges générales	1 526 795 €	1 689 857 €	1 725 344 €	13,00%
Charges de personnel	4 286 758 €	4 445 360 €	4 628 721 €	7,98%
Atténuation de produits	1 933 754 €	1 933 754 €	1 933 754 €	0,00%
Autres charges courantes	1 052 150 €	1 074 246 €	1 096 805 €	4,24%
Autres (chap. 66, 67)	43 587 €	52 002 €	83 094 €	90,64%
TOTAL DRF	8 843 044 €	9 195 220 €	9 467 719 €	7,06%

Taux d'inflation : 2,1%/an
Masse salariale : 3%/an

Prospective financière : dépenses

Hypothèses de calcul :

- Ressources Humaines :
 - Assistant de prévention
 - Service commun
- Emprunt :
1 000 000€ en 2025 à 3% sur 15 ans
> remboursement à partir d'octobre



Prospective financière : recettes

Hypothèses de calcul :

- Loyers du PSLA sur 5 mois en 2025 (30 000€ en 2025 puis 72 000€), remboursement des charges N-1
- Loyers Tipiak sur 12 mois, vente du bâtiment fin 2026
- Remboursement pour utilisation du service commun

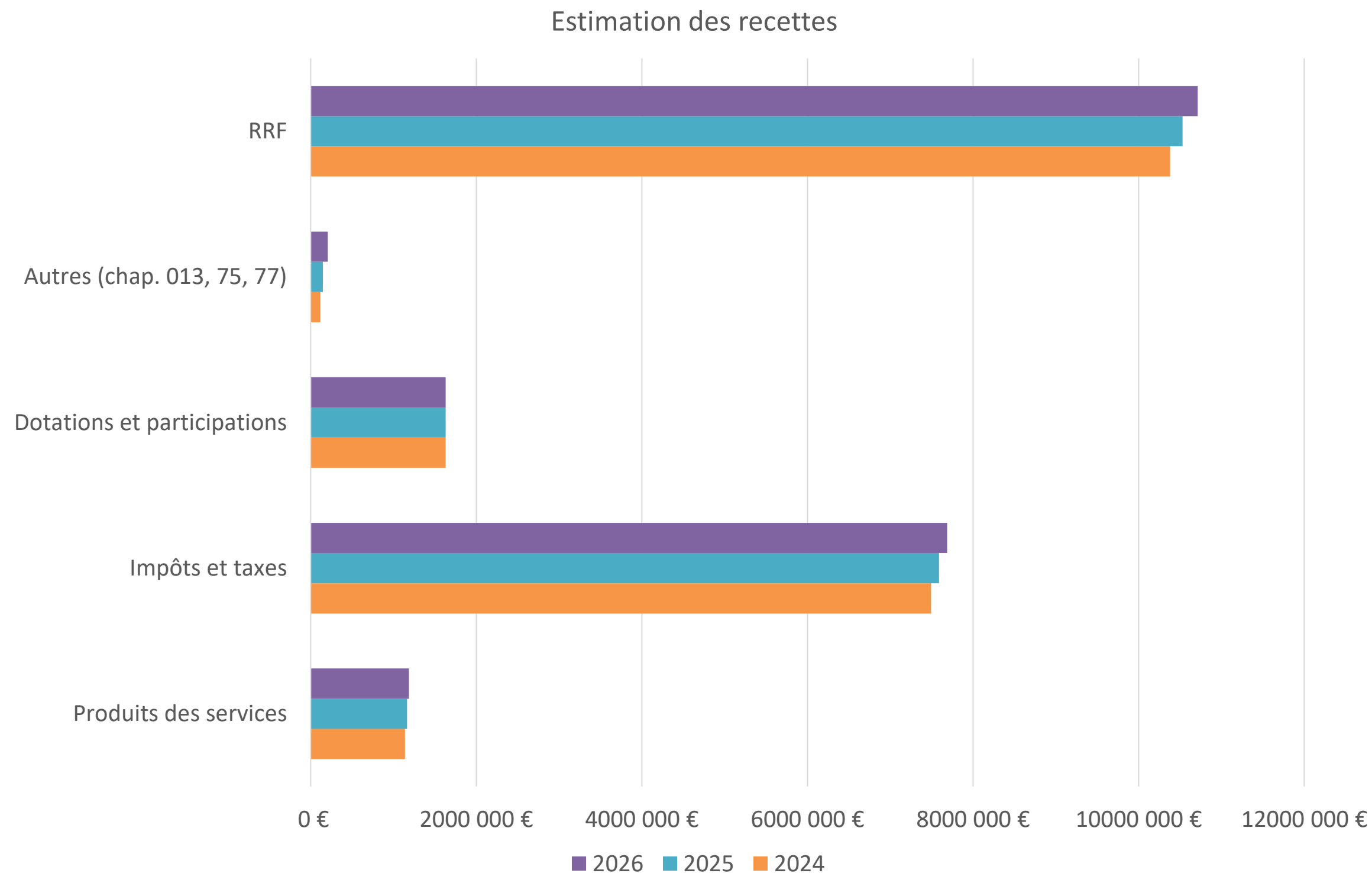
Nature	2024	2025	2026	Evolution 24/26
Produits des services	1 139 177 €	1 163 100 €	1 217 525 €	6,88%
Impôts et taxes	7 492 308 €	7 589 708 €	7 688 375 €	2,62%
Dotations et participations	1 631 319 €	1 631 319 €	1 631 319 €	0,00%
Autres (chap. 013, 75, 77)	116 558 €	146 558 €	206 558 €	77,21%
RRF	10 379 362 €	10 530 685 €	10 743 776 €	3,51%

Les recettes évoluent moins vite que les dépenses

Prospective financière : recettes

Hypothèses de calcul :

- Fiscalité : taux constant avec revalorisation des bases



Prospective financière : l'autofinancement



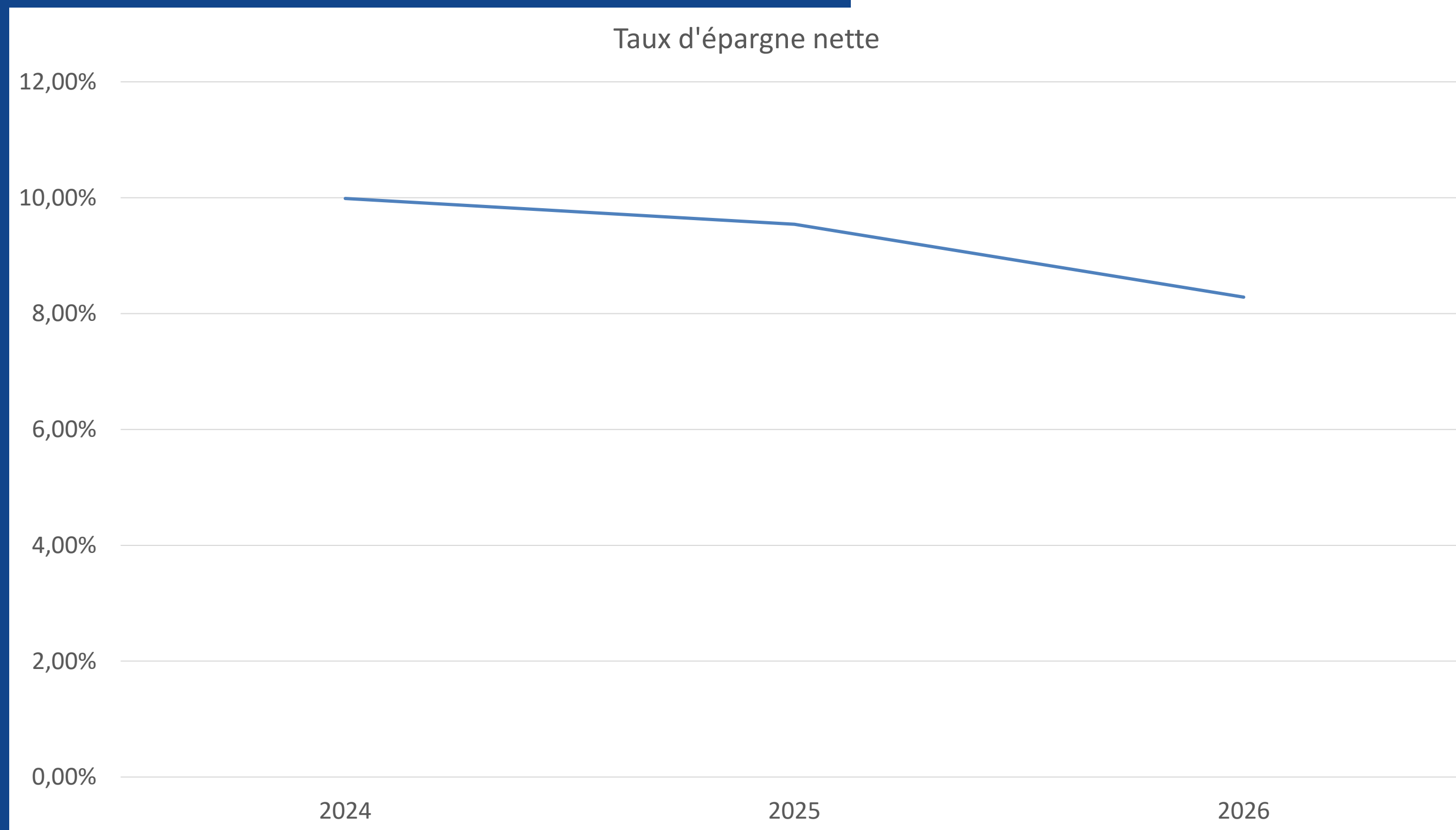
Dans un contexte financier incertain, les hypothèses de calcul permettent de conserver un autofinancement proche de 9%

	2024	2025	2026
Recettes	10 444 178 €	10 530 685 €	10 713 776 €
Dépenses	9 085 033 €	9 195 220 €	9 467 719 €
CAF BRUTE	1 359 145 €	1 335 465 €	1 246 058 €
Taux d'épargne brute	13,01%	12,68%	11,63%
Remboursement du capital	316 143 €	330 726 €	358 597 €
CAF NETTE *	1 043 001 €	1 004 740 €	887 461 €
Taux d'épargne nette	9,99%	9,54%	8,28%



* L'objectif est de conserver une CAF nette de 1 000 000 € chaque année pour financer les nouveaux projets.

Prospective financière : l'autofinancement



Autorisations de programme (AP)

	2024	2025	2026	Total	
Dépenses	1 695 878 €	1 830 000 €	184 122 €	3 710 000 €	
Recettes	278 192 €	1 700 193 €	561 400 €	2 539 785 €	
Dont subventions		1 400 000 €	531 197 €	1 931 197 €	
Dont FCTVA	278 192 €	300 193 €	30 203 €	608 588 €	
Autofinancement	1 417 686 €	129 807 €	-377 278 €	1 170 214 €	31,54%

2024AP1 : Construction du PSLA
Montant total AP estimé : 3 710 000€

Autorisations de programme (AP)

	2024	2025	2026	2027	Total	
Dépenses	92 255 €	3 000 000 €	932 745 €	0 €	4 025 000 €	
Recettes	15 134 €	1 992 120 €	644 142 €	400 000 €	3 051 396 €	
Dont subventions		1 500 000 €	491 135 €	0	1 991 135 €	
Dont FCTVA	15 134 €	492 120 €	153 007 €	0 €	660 261 €	
Dont vente bâtiment				400 000 €	400 000 €	
Autofinancement	77 121 €	1 007 880 €	288 603 €	-400 000 €	973 604 €	24,19 %

2024AP2 : Construction du siège
Montant total AP estimé : 4 025 000€

Les nouveaux projets

- Fonds de concours pour les communes : 265 000 €
- Achat et aménagement de l'aire de grand passage : 580 000 €

Les projets récurrents

- Travaux de gros entretien et énergétiques dans les différents bâtiments
- Travaux de réfection de voirie intercommunale
- Acquisition de matériels divers



PRINCIPAUX RATIOS



	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne EPCI*
DRF/hab	377,89	401,36	409,35	424,12	441,62	357
Impôts/hab	269,16	292,91	334,92	366,91	374,17	195
RRF/hab	430,75	463,71	470,20	504,01	518,35	426
Equipement/hab	103,18	94,35	231,19	88,99	131,27	85
Encours dette/hab	134,15	170,07	153,68	136,31	119,45	215
DGF/hab	49,21	48,97	48,60	48,33	48,07	45
Personnel/DRF	44,69%	44,64%	46,23%	46,17%	48,48%	40,80%
DRF+capital/RRF	90,81%	89,85%	90,45%	87,29%	88,24%	88,40%
Taux d'équipement : Equipement/RRF	23,95%	20,35%	49,17%	17,66%	25,32%	20,80%
Taux d'endettement	31,14%	36,68%	32,68%	27,04%	23,04%	50,50%
Délai de désendettement en année	2,54	2,73	2,53	1,71	1,56	3,1

* Source : DGCL, les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2022 (mise en ligne en 2024) EPCI à fiscalité propre de 15 000 à moins de 30 000 habitants

BUDGETS ANNEXES

Budget annexe : Déchets

Recettes

Nature des recettes	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 23/24
Produits des services	159 417 €	232 739 €	283 200 €	225 000 €	273 548 €	21,58%
Impôts et taxes	2 300 651 €	2 470 850 €	2 611 950 €	3 245 269 €	3 422 305 €	5,46%
Dotations et participations	150 715 €	274 547 €	239 349 €	279 783 €	410 027 €	46,55%
Autres (chap. 75, 77)	1 456 €	1 342 €	646 €	120 €	135 099 €	
TOTAL RRF	2 612 239 €	2 979 478 €	3 135 145 €	3 750 172 €	4 240 980 €	13,09%

Budget annexe : Déchets

Dépenses

Nature des dépenses	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Charges générales (011)	1 833 938 €	1 948 315 €	2 252 501 €	2 387 130 €	2 531 131 €	6,03%
Charges de personnel (012)	187 988 €	205 260 €	212 488 €	219 568 €	281 086 €	28,02%
Autres charges courantes (65)	664 081 €	1 013 216 €	883 125 €	760 683 €	1 030 822 €	35,51%
Autres (chap. 67)	583 €	76 €	10 584 €	63 978 €	0 €	
TOTAL DRF	2 686 589 €	3 166 867 €	3 358 697 €	3 431 358 €	3 843 040 €	12,00%



Investissement 2024



Remplacement du module
d'accueil de la déchèterie

50 898€ en 2024

Les nouveaux projets

Budget annexe déchets :

- Modification sens circulation déchetterie
- Gestion des écoulements des eaux
- Logiciel métier gestion déchetterie
- Achat broyeur de déchets verts
- Achat terrain pour nouvelle déchetterie

Budget annexe lac :

- Étude hydraulique et évolution du tracé de la Touques
- Étude + remise en état du réseau électrique



Budget annexe : Lac/fonctionnement

Recettes

Nature des recettes	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Redevance SPL	60 646 €	60 865 €	56 705 €	65 783 €	68 721 €	4,47%
Subvention d'exploitation	- €	200 000 €	- €	- €	- €	
TOTAL RRF	60 646 €	260 865 €	56 705 €	65 783 €	68 721 €	4,47%



Les dépenses de fonctionnement portant uniquement sur les opérations d'ordre, elles ne sont pas reprises ici.

Budget annexe : Lac / Investissement

Dépenses

Nature des dépenses	2020	2021	2022	2023	2024
Frais d'études, concessions					16 552 €
Dépenses d'équipements (travaux et acquisition)	102 950 €	254 837 €	229 114 €	104 184 €	74 449 €
Opérations d'ordre	22 586 €		9 618 €	26 044 €	
TOTAL	125 537 €	254 837 €	238 732 €	130 228 €	91 001 €

Investissement 2024



Aménagement de la frange
paysagère au lac

74 449 € en 2024,
subventions : 59,50%

Budget annexe : Lac / Investissement

Recettes

Nature des recettes	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations (y compris 1068)		60 006 €	95 697 €	11 109 €	80 881 €
Subventions		144 267 €	227 028 €	73 312 €	26 482 €
Opérations d'ordre	22 586 €	15 229 €	25 368 €	40 981 €	46 479 €
TOTAL	22 586 €	219 502 €	348 094 €	125 402 €	153 842 €

Budget annexe : SPANC

Recettes

Nature des recettes	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Produits des services	89 600 €	105 360 €	88 980 €	106 155 €	162 110 €	52,71%
Dotations et participations	- €	720 €	1 200 €	- €	- €	
Autres (chap. 75, 77)	- €	5 826 €	75 €	- €	2 €	
TOTAL RRF	89 600 €	111 906 €	90 255 €	106 155 €	162 112 €	52,71% 

Budget annexe : SPANC

Dépenses



Attention : les contrôles effectués en 2024 n'ont pas encore été facturés par le prestataire

Nature des dépenses	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Charges générales (011)	64 372 €	57 525 €	52 426 €	42 052 €	63 591 €	51,22%
Charges de personnel (012)	28 856 €	29 999 €	48 657 €	54 780 €	52 216 €	-4,68%
Autres charges courantes (65)	410 €	1 955 €	1 943 €	3 252 €	2 003 €	
Autres (chap. 67)	945 €	945 €	3 195 €	- €	185 €	
TOTAL DRF	94 583 €	90 424 €	106 222 €	100 083 €	117 995 €	17,90%



Investissement 2024



Aide à la réhabilitation des
assainissements
individuels des particuliers

180 642€ en 2024 pour 29
dossiers

Budget annexe : Zones d'activités



Parc d'activités de Bonneville :

- Fin des travaux d'aménagement : 232 642 €
- Vente de la 1ère parcelle : 68 058 €
- Subventions : 166 189 €



Parc d'activités du Gosset :

Vente de la dernière parcelle :
100 800€

Budget annexe : Zones d'activités



Zone d'activités de Coudray :

- Début des travaux d'aménagement : 14 233 €



Etat de la dette

	Travaux 2006	Travaux 2009	Travaux 2014	Travaux 2017	Transfert 2018	Travaux 2020	TOTAL
Organisme	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne	La banque postale	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	
Montant emprunté	400 000 €	435 940 €	1 570 000 €	1 500 000 €	183 266 €	1 000 000 €	5 089 206 €
Échéance	janv-26	juil-29	août-29	mars-33	avr-31	mars-41	
Taux	3,70%	4,64%	2,94%	1,23%	2,56%	0,66%	
Durée	20 ans	20 ans	15 ans	15 ans	15 ans	20 ans	
Capital restant dû	14 002 €	81 739 €	383 778 €	750 000 €	82 348 €	762 500 €	2 074 366 €

Etat de la dette

Simulation nouvel emprunt

- Montant 1 000 000€
- Taux : 3%
- Durée : 15 ans



Les garanties d'emprunt

Libellé de l'emprunt garanti	Capital	Bénéficiaire	Organisme prêteur	Durée	Taux	Fin de garantie
Logements St Melaine	400 000 €	HPE	Caisse des dépôts	32 ans	3,25%	2038
OPAC compactage	1 374 234 €	OPAC	Caisse des dépôts	41 ans	3,90%	2048
PARTELIOS – 49 logements	759 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	0,55%	2057
PARTELIOS PLUS	1 612 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	1,35%	2057
Achat de mobil home et lodge	200 000 €	SPL Terre d'Auge	Crédit Mutuel	7 ans	1,37%	2026
PARTELIOS – 49 logements soutien à la reprise des chantiers	91 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	0,37%	2061
INOLYA – 20 logements	836 026 €	INOLYA	Caisse des dépôts	13 ans	4,12%	2036
TOTAL	5 272 260 €					

ETAT D'AVANCEMENT DES ORIENTATIONS POLITIQUES depuis 2020

Equiper le territoire pour répondre aux besoins des habitants

Adapter les locaux de la collectivité aux conditions d'accueil du public, aux réunions et conditions de travail



Construction d'un **siège administratif** et d'un centre technique
(travaux en cours pour une livraison programmée 1^{er} semestre 2026)

Améliorer l'accès aux droits des familles



Point Info 14 France Services : réflexion de déploiement des conseillers numériques dans les communes structurantes et expérimentation d'une délocalisation du PI14FS *(opérations réalisées sans succès)*

Lutter contre la désertification médicale



Construction d'un **Pole Libéral Ambulatoire de Santé (PLSA)**
(travaux en cours, livraison programmée fin du 1^{er} semestre 2025)

Equiper le territoire pour répondre aux besoins des habitants



Adapter les locaux de la collectivité
aux conditions d'accueil du public,
aux réunions et conditions de travail

Améliorer l'accès
aux droits des
familles

Lutter contre la
désertification
médicale

Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants

Améliorer et
moderniser
l'accueil



- Construction du **pôle scolaire** à St Etienne la Thillaye
(ouverture septembre 2024)
- Construction réalisée du **pôle enfance** multi accueil (crèche, RPE, CLSH)
(ouverture janvier 2023)
- Rénovation des **bâtiments scolaires**
(travaux réalisés chaque année selon le programme annuel)

Proposer une
offre de
service
équilibrée sur
le territoire



- Qualification des **accueils périscolaires** en Accueil Collectif de Mineurs
(projet achevé pour St Philbert des Champs, Le Breuil et Pont l'Evêque)
- Uniformisation du mode de **restauration** sur l'ensemble du territoire
(étude lancée du projet de cuisine centrale)
- Ecriture d'un **Projet Alimentaire Territorial**
(prise d'informations – projet qui pourra être mené à l'issu de l'étude et après validation de l'organisation de la distribution et préparation des repas)
- Déploiement d'un **portail famille** pour la gestion à distance des inscriptions, facturation, etc.
(portail ouvert à la rentrée 2022/2023)

Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants

Grandir,
Apprendre,
s'amuser



- Développement de l'offre durant les **vacances scolaires**
(plusieurs mini-camps ont été proposés et ont du succès)
- Renouvellement et pérennisation le **projet « sport »** au sein des écoles
(projet déployé – planning complet)
- Programme de lutte contre le **gaspillage** en restauration scolaire
(projet en cours – 1ers impacts constatés sur la quantité d'achats de fournitures)

Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants



Grandir,
Apprendre,
s'amuser



Proposer une offre de
service équilibrée sur
le territoire



Améliorer et
moderniser
l'accueil

Dessiner et construire ensemble l'avenir du territoire

Organiser
l'aménagement
du territoire et
optimiser la
consommation
foncière



Favoriser les
projets
d'aménagement



Rechercher le
foncier pour les
projets
intercommunaux



- Suivi et modification du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : 6 modifications finalisées et approuvées
- **Demi diffuseur** de la Haie Tondue (*arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique reçu pour la mise en compatibilité du PLUi*)
- Etude territoriale de l'habitat et Réalisation d'une **OPAH** (*étude achevée en 2023 et compétence OPAH redonnée aux communes*)
- Etude de délimitation des **zones humides** (*étude achevée*)
- **Accompagnement des communes** dans leurs projets d'aménagement (*5 conventions signées entre Terre d'Auge, le CAUE et les communes volontaires qui ont des projets d'aménagement : Bonneville la Louvet, St Philbert des Champs, Beaumont en Auge et deux à Blangy le Château*)
- Aire d'accueil des **gens du voyage** (*déclaration d'utilité publique en cours sur la commune de Beaumont en Auge*)

Dessiner et construire ensemble l'avenir du territoire



Rechercher le foncier
pour les projets
intercommunaux

Favoriser les
projets
d'aménagement

Organiser l'aménagement
du territoire et optimiser
la consommation foncière

Offrir des équipements de qualité et soutenir les associations du territoire

Construire des équipements de qualité afin d'impulser une pratique de l'activité sportive

Soutenir les associations sportives du territoire

Moderniser et sécuriser les installations

- Construction d'un **terrain de football** synthétique avec ses vestiaires et son parking (*construction terminée en 2020*)
- Construction d'un **boulodrome extérieur** (*construction terminée en 2020*)
- Aménagement de **city stades** (*recherche et étude de foncier en cours*)
- Aménagement du **complexe sportif** d'Ornano (*étude prospective réalisée et projet de piste d'athlétisme en attente d'attribution des financements*)
- Aide aux associations par le versement de **subventions** (*enveloppe annuelle maintenue*)
- Mise à disposition de **nos équipements** (*conventions d'occupation signées, optimisation des créneaux*)
- Edition d'un **guide des sports** et organisation du **forum des associations** (*réalisées annuellement*)
- Travaux (réalisés annuellement) et programme d'amélioration de la **qualité de l'air** (*diagnostic dans les ERP à mener*)

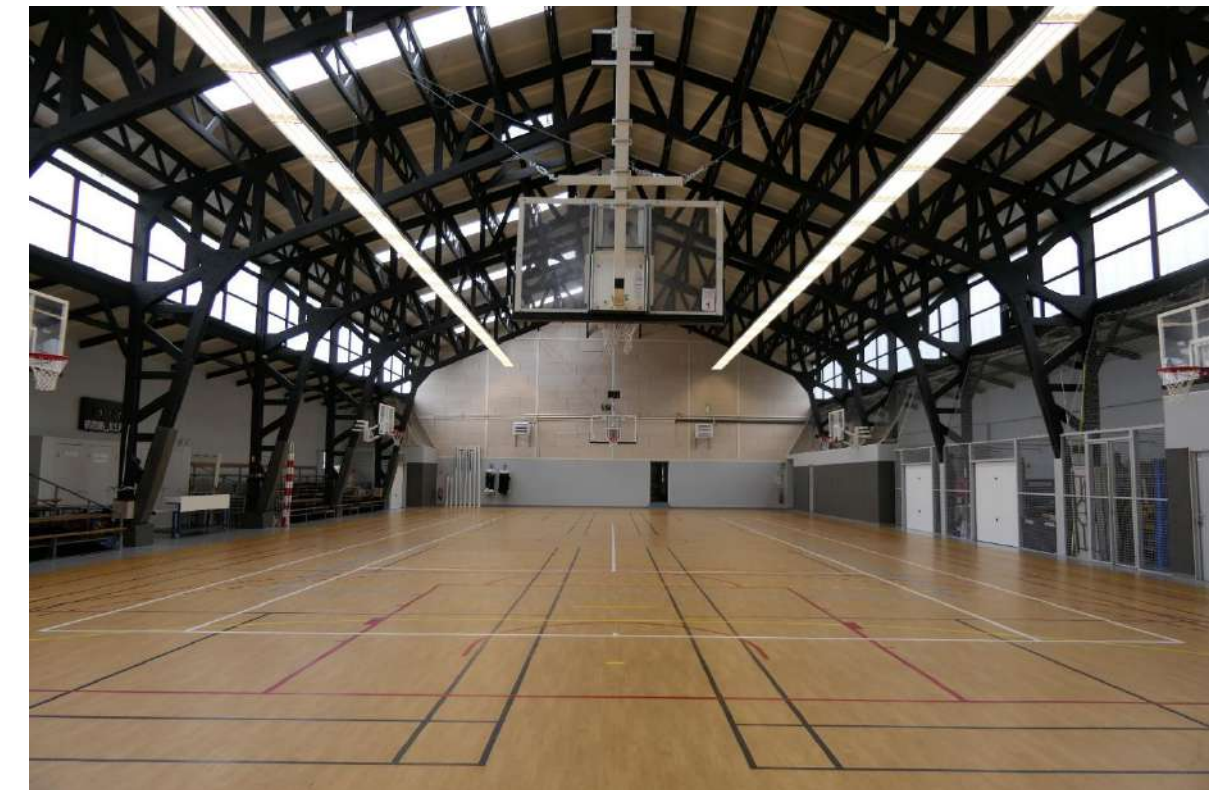
Offrir des équipements de qualité et soutenir les associations du territoire



Moderniser et
sécuriser les
installations



Soutenir les
associations
sportives du territoire



Construire des équipements
de qualité afin d'impulser
une pratique de l'activité
sportive

Respecter et préserver l'environnement

Proposer un
service
performant et de
qualité aux
usagers

- **Intégration** des 10 communes de l'ex cdc Cambremer dans la gestion des déchets (*collecte en porte à porte et du verre réalisée depuis 2021, accès et conventionnement pour les déchetteries réalisés*)
- Etude de **restructuration de la collecte** des déchets (*Etude menée et scénario final sélectionné*)
- PLPDMA « **Objectif VeRRt** » (*Programme de prévention des déchets finalisé et plan d'actions en cours de déploiement*)
- Réflexion sur l'**incinération** (*Adhésion au projet Normantri, travail avec le SEVEDE*)
- Tri à la source des **biodéchets** (*distribution de composteurs aux usagers depuis juillet 2024, mise en place d'animations de sensibilisation, lancement d'opérations foyers témoins en 2025*)
- Développement des **déchetteries** (*Négociations en cours pour le foncier de la nouvelle déchetterie / Optimisation de la déchetterie actuelle avec une nouvelle signalisation, changement de sens, mise en place de vignettes pour les usagers en 2025*)

Respecter et préserver l'environnement

Conseiller,
accompagner et
contrôler les
installations
d'assainissement
non collectif



Préparer le
transfert de
nouvelles
compétences



- Reprise des **contrôles périodiques** (*démarrage de la 1ère campagne en 2023*)
- Aides pour la **réhabilitation des installations** des usagers (*conventionnement avec l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation d'installations présentant des dysfonctionnements pour environ 15 dossiers par an*)
- Transfert des compétences **eau potable et assainissement collectif** (*étude lancée en 2022, état des lieux réalisé, reste à mener l'étude de scénarios, en attente décision de l'Etat sur l'obligation de transfert au 01/01/2026*)

Respecter et préserver l'environnement



Proposer un service performant et de qualité aux usagers

Conseiller, accompagner et contrôler les installations d'assainissement non collectif

Préparer le transfert de nouvelles compétences

Participer à la transition énergétique

Engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique



- Elaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial** (*Projet lancé en 2023, diagnostic réalisé, programme d'actions à finaliser en 2025*)
- **Cadastre solaire** (convention signée avec le SDEC depuis 2022)
- **Projet bois énergie, chaufferie collective** (*études d'opportunité réalisées, en suspens car projets économiquement non viables, action à redéfinir dans le cadre du PCAET*)

Restaurer les espaces naturels



- Etudes ERC et compensation des **zones humides** (*étude de délimitation réalisée, compensations mises en place lors des projets intercommunaux*)
- Amélioration du fonctionnement des **marais de la Touques** (*étude en cours, suspendue en attente des financements*)
- Restauration et aménagement des **cours d'eau** (*programme annuel de travaux mis en place par le SMBVD Dives (Ancre et Dorette) et le SMBVT (Touques)*)

Participer à la transition énergétique

Contribuer au
développement
des mobilités
douces



- Aide à l'achat de **vélo à assistance électrique** (*programme mis en place depuis 2023*)
- Projet de **véloroute** Lisieux-Pont l'Evêque (*étude de faisabilité finalisée, compétence reprise par le Département, copil pour le lancement des études de conception en janvier 2025*)

Participer à la transition énergétique



Engager le territoire
dans la lutte contre
le changement
climatique

Restaurer les espaces
naturels

Contribuer au
développement des
mobilités douces

Favoriser et faire prospérer l'activité économique

Créer et
aménager
des zones
d'activités



- Développement des **sites économiques** (*Réalisation des Zones d'Activités du Gosset, de l'extension du Grieu, de Bonneville la Louvet, de Coudray, étude en cours sur celle d'Annebault / Drubec et Le Breuil en Auge en réflexion*)
- **Entretien et gestion** des zones existantes (*programme annuel pour La Croix Brisée, Le Grieu, Launay, Reux, Annebault, La Forge, Bonneval*)

Soutenir les
entreprises,
l'artisanat et
l'emploi



- **Accompagnement** par un cabinet expert (*Permanences réalisées en 2023*)
- Partenariat aux organismes en faveur de **l'emploi ou de l'insertion** (*contribution financière au PLIE Nord Pays et à Mission Locale Baie de Seine, participation au CATEF, projet de conventionnement avec l'Agence Régionale de l'orientation et des métiers, conventions de revitalisation de 2 groupes industriels*)
- Dispositifs **d'aide aux entreprises** (*Convention Impulsion proximité avec l'ADN de la Région, Convention Initiative Calvados du Département, Adhésion à Calvados Attractivité et au club des développeurs économiques du Département*)
- **Soutien à l'agriculture** et aux produits locaux (*Participation annuelle au Comice Agricole*)

Favoriser et faire prospérer l'activité économique

Faire
prospérer
l'activité
économique



- Réalisation d'un diagnostic de **l'environnement économique** (*réflexion en cours*)
- Réalisation d'un diagnostic artisanat avec la **CMA Normandie** et d'un événement « soirée jeunes entreprises » (*Projet en cours*)
- Réflexion et observatoire sur la **politique du commerce** pour une meilleure couverture du territoire par rapport au schéma du PLUi (*non engagée*)

Favoriser et faire prospérer l'activité économique



Créer et aménager
des zones
d'activités

Soutenir les entreprises,
l'artisanat et l'emploi

Faire prospérer l'activité
économique

Développer l'attractivité du territoire

Développer
l'attrait
touristique
du territoire



- Déploiement de l'**Agence d'Attractivité** Terre d'Auge (*participation et contribution à la SPL, Réflexion à mener sur les axes de développement et d'exploitation*)
- Travaux pour l'**amélioration des infrastructures** (*construction d'une aire de restauration, rénovation des sanitaires et aménagement d'une frange paysagère au lac, travaux à l'office de tourisme, scénario à étudier pour le programme d'aménagement global*)
- Etude pour la définition d'une **stratégie touristique** (*étude à lancer en 2025*)

Promouvoir
le territoire



- Développement d'actions pour **valoriser** l'ensemble du territoire auprès des habitants et visiteurs (*actions menées par l'Office de Tourisme*)
- Stratégie de **communication** visant à promouvoir les actions intercommunales et les services offerts aux habitants (*moyens, outils, événements mis en place et déployés chaque année*)
- Développement d'une **marque de territoire** / un label (*réflexion en cours*)
- Promotion du **patrimoine** local et gastronomique (*réflexion sur une maison du fromage : étude réalisée, projet défini, lieu à définir / projet de route des lavoirs : projet à définir – 10 communes rencontrées sur les 22 repères*)

Développer l'attractivité du territoire



Développer l'attrait
touristique du
territoire



Promouvoir le territoire

Garantir à tous l'accès à la culture

Coordonner
la culture de
proximité



- Continuité de **l'offre culturelle** (*renouvelée chaque année avec l'organisation d'une programmation annuelle de manifestations*)
- **Coordination et partenariat** pour fédérer et impliquer les acteurs locaux (*réunions annuelles*)
- Contrat de développement Culturel Territorial avec le **Département** (*contrat signé depuis 2020 , renouvellement en cours d'élaboration*)

Sensibiliser
et favoriser
la pratique
musicale



- **Projet d'établissement** de l'école de musique (*séminaire sur les orientations en 2023, projet élaboré en 2024, projet achevé*)
- **Travaux d'aménagement** du bâtiment (*entretien annuel et rénovation de la salle du sous-sol en 2025*)
- **Valorisation** des pratiques (*projet renouvelé chaque année avec l'organisation d'événements rassemblant de nombreux spectateurs*)
- Politique **tarifaire** (*mise en place en 2022, projet achevé*)

Garantir à tous l'accès à la culture

Dynamiser
l'image de la
bibliothèque



- **Contrat Territoire** lecture (*mis en place en 2020, élaboration en cours pour le renouvellement*)
- Réflexion sur **l'organisation du réseau** de lecture publique (*séminaire sur les orientations en 2023, arbitrage validé par l'assemblée des maires*)
- Construction d'un **nouvel équipement** de lecture publique (*projet non retenu lors de l'arbitrage en assemblée des maires*)

Garantir à tous l'accès à la culture



Coordonner la
culture de proximité

Sensibiliser et
favoriser la pratique
musicale

Dynamiser l'image de
la bibliothèque

ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES HUMAINES



Etat des lieux des ressources humaines

- 
- 123 agents
 - 99,75 ETP (Equivalents Temps Plein), en 2023 94,11 ETP
 - Temps de travail respectant les 1 607 heures depuis la création de la Communauté de Communes au 01/01/2003.

En 2024, les mesures prises par l'Etat ont fortement impacté la masse salariale :

- Revalorisation du point d'indice en année pleine
- Attribution de 5 points d'indice supplémentaires aux agents de catégorie B et C
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

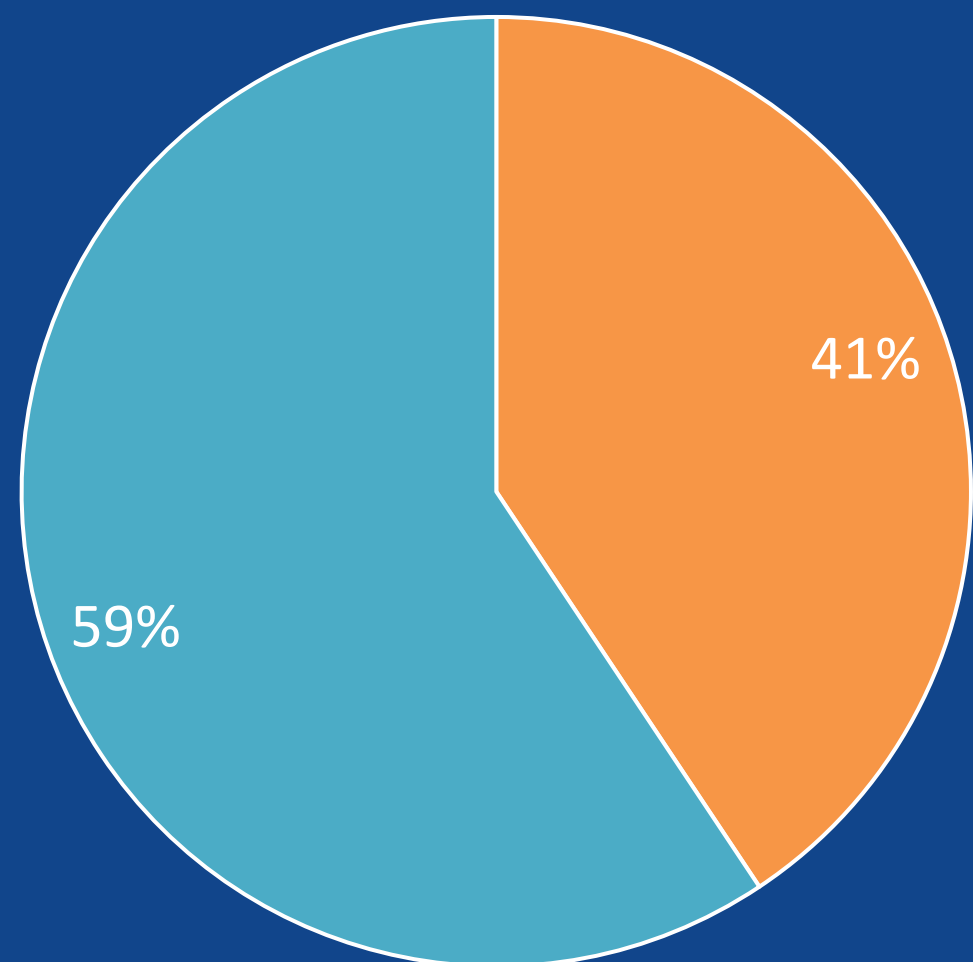
A cela s'ajoutent d'autres mesures, votées par Terre d'Auge :

- Créations de nouveaux postes : 1 adjoint d'exploitation des déchets et biodéchets, 1 chargé de transition numérique (apprenti), 2 référents périscolaires
- Revalorisation du CIA

Pour 2025, un impact important est à prévoir, notamment avec la hausse du taux de cotisation de la CNRACL.

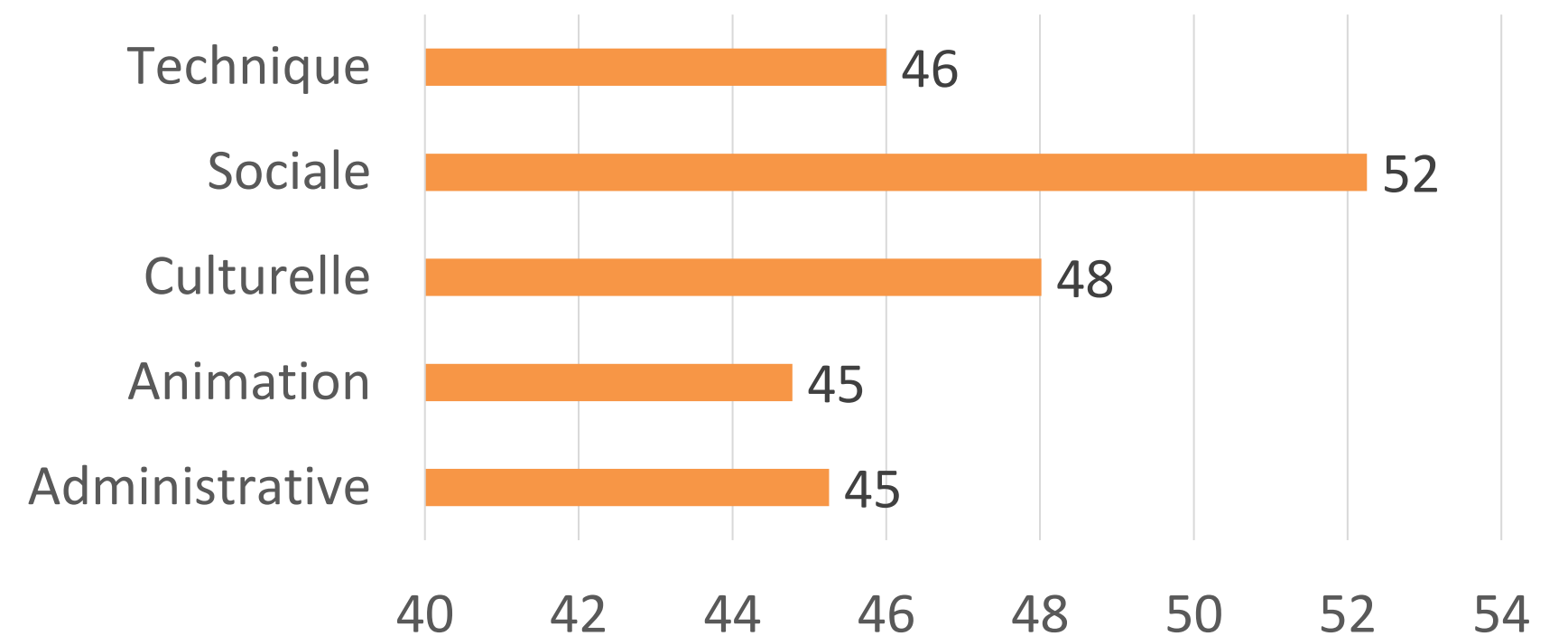
Etat des lieux des ressources humaines

% d'agents par statut

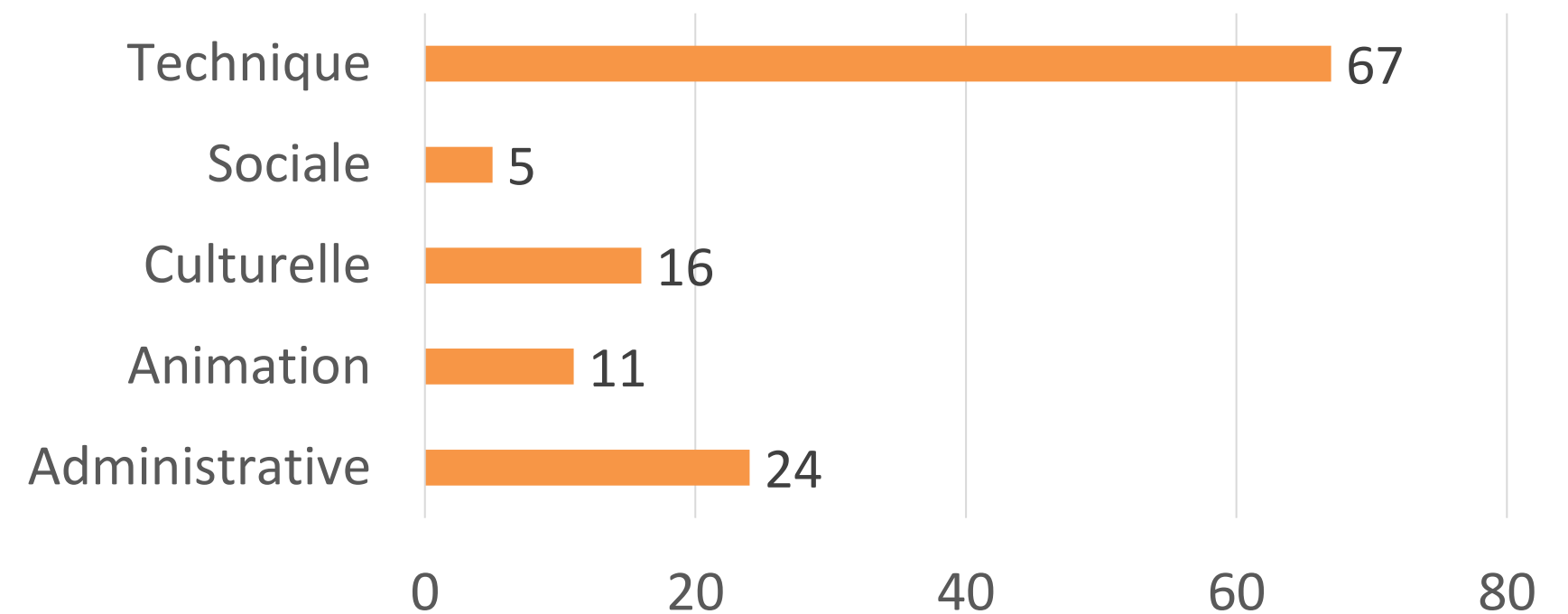


Contractuel Stagiaire/Titulaire

Moyenne d'âge des agents par filière

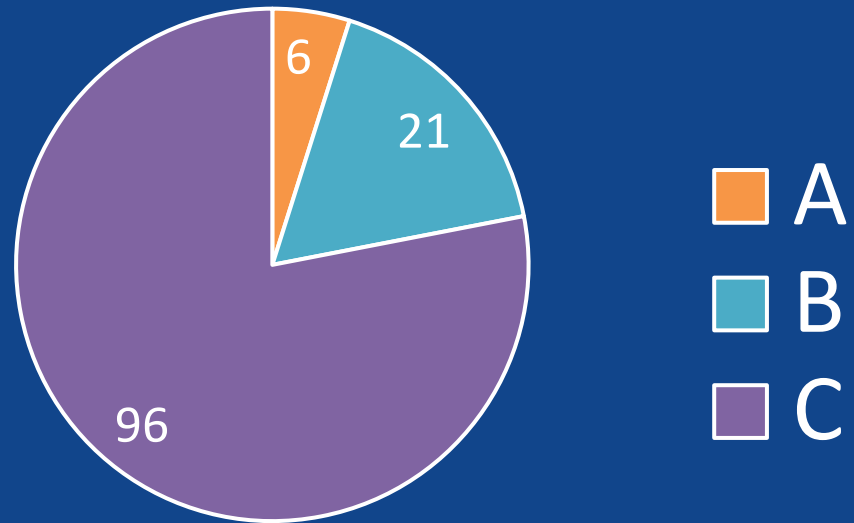


Nombre d'agents par filière

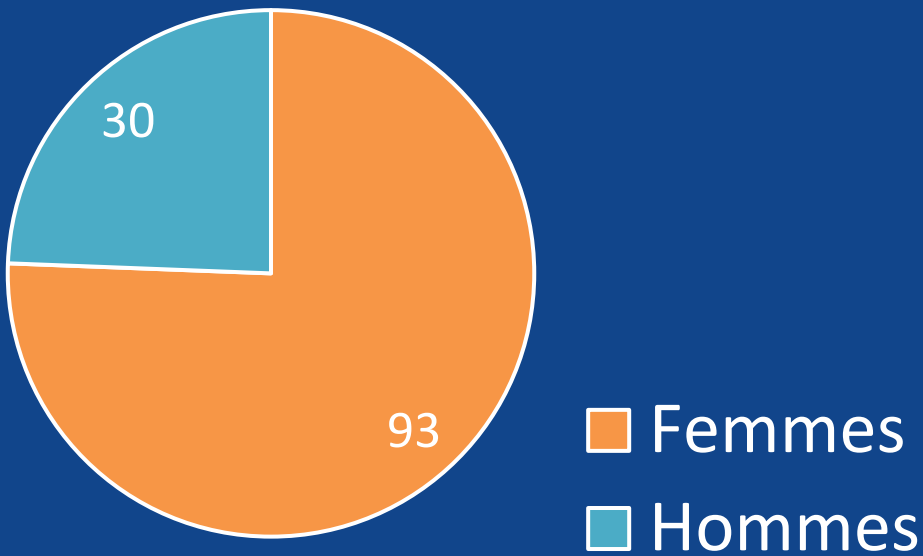


Etat des lieux des ressources humaines

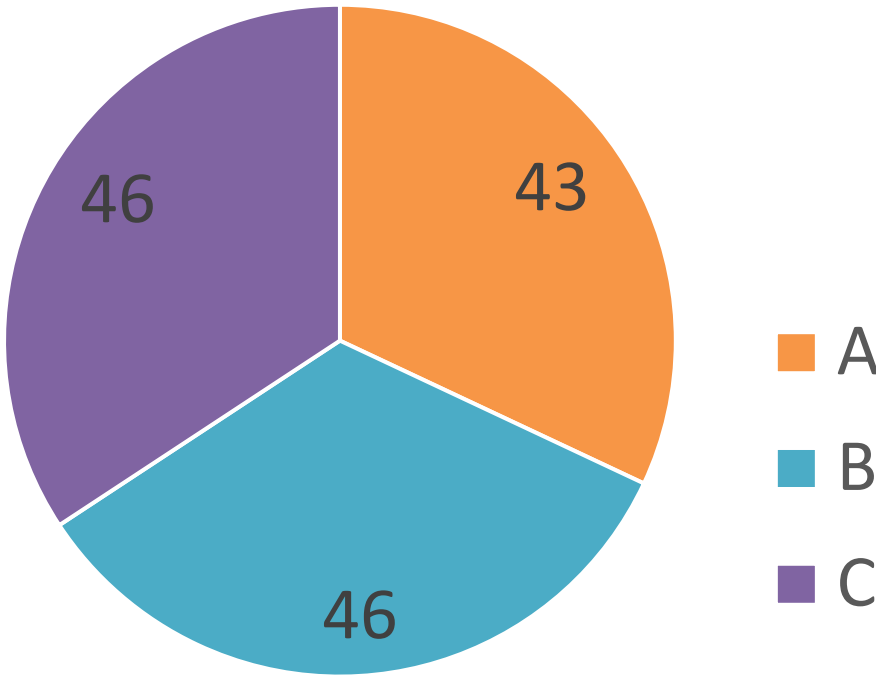
Nombre d'agents par catégorie



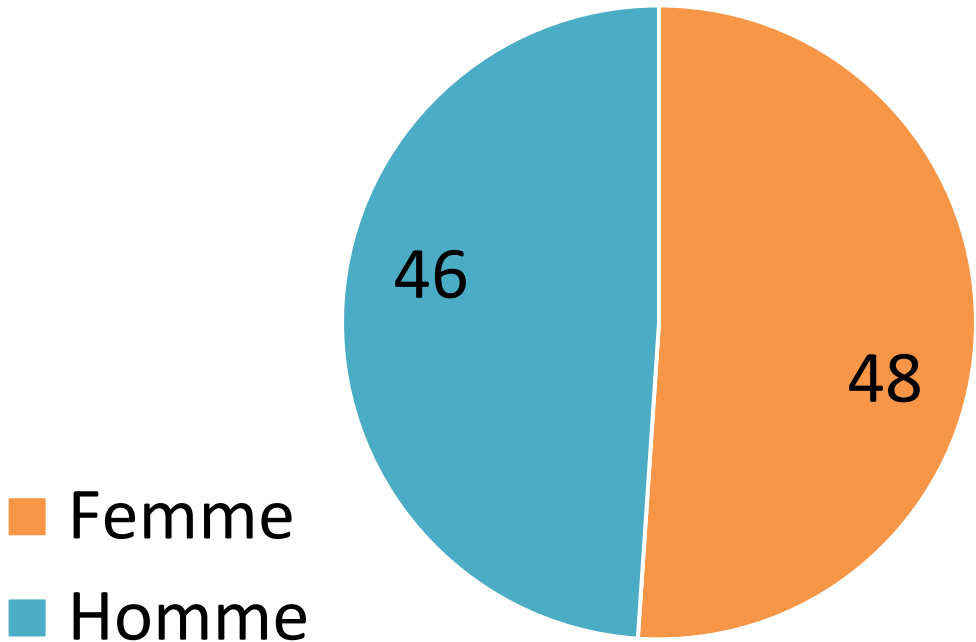
Nombre d'agents par sexe



Moyenne d'âge des agents
par catégorie



Moyenne d'âge des agents
par sexe



Âge moyen
des effectifs :
46 ans

Etat du personnel

- Augmentation du taux de cotisation patronale de la CNRACL (à effectif constant)
- 3 points supplémentaires de cotisation par an, pendant 4 ans

	Taux	Cotisation patronale annuelle	Coût supplémentaire	Evolution/an
2024	31,65%	448 440,94 €		
2025	34,65%	490 947,19 €	42 506,25 €	9,48%
2026	37,65%	533 453,44 €	42 506,25 €	8,66%
2027	40,65%	575 959,69 €	42 506,25 €	7,97%
2028	43,65%	618 465,94 €	42 506,25 €	7,38%
TOTAL à effectif constant		2 667 267,19 €	170 025,00 €	37,91%

ANNEXES



Etat annuel des indemnités

Dans une volonté de transparence, la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Chaque année, un état représentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être produit.

L'état annuel présente les indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- Du conseil municipal, communautaire ou métropolitain
- De tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural, etc.
- De toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales

L'article L5211-12-1 du CGCT prévoit que cet état soit présenté aux membres du Conseil communautaire chaque année avant le vote du budget primitif.

Les montants indiqués dans le tableau ci-après sont exprimés en euros et en brut.

Etat annuel des indemnités

	Indemnités perçues au titre du mandat communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant communautaire	Indemnités perçues au titre de représentant au sein de la SPL
Nom prénom	Indemnité de fonction	Remboursement frais	Avantage en nature	Indemnité de fonction	Indemnité de fonction
ASSE Christian	9 753 €	- €	- €		
CARVAL-BOULANGER Delphine	691 €	- €	- €		
COGE Dorian	2 630 €	- €	- €		
COTHIER Florence	9 753 €	- €	- €		
COURSEAUX Hubert	14 866 €	- €	- €		SPL TERRE D'AUGE -€
DESHAYES Yves	9 753 €	- €	- €	SCOT -€	
DUTACQ Jean	9 753 €	- €	- €		
EBRARD Sylviane	691 €	- €	- €		
HUET Eric	2 630 €	- €	- €		
			- €	SEVEDE : 7 714,68€- remboursement frais de mission 300,86€	
LEBRUN Joël	9 083 €	- €			SPL NORMANTRI -€
MAYEUX Laurent	2 630 €	- €	- €		
POTTIER David	9 753 €	- €	- €	SMBVT : 8740€	
ROSEAU Jérémie	7 019 €	- €	- €		SPL TERRE D'AUGE -€
SAMSON Anne-Marie	7 123 €	- €	- €		
VARIN Anne	691 €	- €	- €		
TOTAL	96 819 €	- €	- €		

Participation au capital social

SPL Terre d'Auge Attractivité

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant
Terre d'Auge	420	105 000 €
Lisieux Normandie	60	15 000 €
Pont Audemer Val de Risle	120	30 000 €
TOTAL	600	150 000 €

En 2024, le Conseil communautaire a voté le rachat des parts sociales de Pont Audemer Val de Risle

Participation au capital social



Normantri

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT
SYVEDAC	773 271	773 271 €
SEROC	307 409	307 409 €
SMICTOM DE LA BRUYERE	51 128	51 128 €
SMEOM D'ARGENCES	50 248	50 248 €
CC PAYS DE FALAISE	64 030	64 030 €
CA LISIEUX NORMANDIE	172 954	172 954 €
CC TERRE D'AUGE	49 012	49 012 €
CC CINGAL SUISSE NORMANDE	21 204	21 204 €
CA LE COTENTIN	430 745	430 745 €
CC BAIE DU COTENTIN	24 096	24 096 €
SYNDICAT MIXTE POINT FORT	270 988	270 988 €
CC COUTANCES MER ET BOCAGE	61 220	61 220 €
SIRTOM REGION FLERS CONDE	182 468	182 468 €
SITCOM ARGENTAN	101 227	101 227 €
TOTAL	2 560 000	2 560 000 €

Les attributions de compensation



Commission
d'évaluation des
charges du
18/09/2018

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Annebault	44 200 €	35 275 €	8 925 €
Auvillars	13 648 €	23 882 €	-10 234 €
Les Authieux sur Calonne	6 209 €	11 820 €	-5 611 €
Beaumont en Auge	20 617 €	33 548 €	-12 931 €
Blangy le château	33 501 €	89 783 €	-56 282 €
Bonnebosq	48 562 €	71 245 €	-22 683 €
Bonneville la Louvet	10 937 €	59 916 €	-48 979 €
Bonneville sur Touques	2 181 €	15 233 €	-13 052 €
Bourgeauville	21 523 €	1 117 €	20 406 €

Les attributions de compensation



Commission
d'évaluation des
charges du
18/09/2018

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Branville	20 664 €	-4 088 €	24 752 €
Le Breuil en Auge	30 406 €	78 886 €	-48 480 €
Le Brévedent	6 639 €	6 773 €	-134 €
Canapville	2 472 €	11 068 €	-8 596 €
Clarbec	15 130 €	33 095 €	-17 965 €
Danestal	27 635 €	611 €	27 024 €
Drubec	15 888 €	6 167 €	9 721 €
Englesqueville en Auge	43 €	3 762 €	-3 719 €
Le Faulq	6 289 €	8 564 €	-2 275 €
Fierville les Parcs	1 345 €	6 286 €	-4 941 €
Le Fournet	2 048 €	9 894 €	-7 846 €

Les attributions de compensation



Commission
d'évaluation des
charges du
18/09/2018

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Formentin	10 690 €	27 561 €	-16 871 €
Glanville	2 729 €	15 009 €	-12 280 €
Léaupartie	4 335 €	4 911 €	-576 €
Manerbe	30 680 €	43 110 €	-12 430 €
Manneville la Pipard	8 334 €	17 111 €	-8 777 €
Le Mesnil sur Blangy	959 €	12 908 €	-11 949 €
Norolles	2 726 €	4 419 €	-1 693 €
Pierrefitte en Auge	6 859 €	7 066 €	-207 €
Pont L'Evêque (commune nouvelle)	1 447 058 €	921 627 €	525 431 €

Les attributions de compensation

Commission
d'évaluation des
charges du
18/09/2018

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Repentigny	7 189 €	14 355 €	-7 166 €
Reux	97 686 €	36 769 €	60 917 €
La Roque Baignard	8 697 €	3 469 €	5 228 €
Saint André d'Hébertot	17 120 €	24 702 €	-7 582 €
St Benoît d'Hébertot	16 798 €	22 972 €	-6 174 €
Saint Etienne la Thillaye	12 962 €	37 414 €	-24 452 €
Saint Hymer	10 491 €	56 999 €	-46 508 €
Saint Julien sur Calonne	14 462 €	9 482 €	4 980 €
Saint Philbert des Champs	3 652 €	51 003 €	-47 351 €

Les attributions de compensation



Commission
d'évaluation des
charges du
18/09/2018

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Surville	16 388 €	24 205 €	-7 817 €
Le Torquesne	7 194 €	22 159 €	-14 965 €
Tourville en Auge	11 023 €	15 149 €	-4 126 €
Valsemé	16 651 €	18 764 €	-2 113 €
Vieux Bourg	324 €	1 874 €	-1 550 €
TOTAL	2 097 556 €	1 910 676 €	186 880 €
Montant des attributions versées à l'intercommunalité			-500 504 €
Montant des attributions reversées aux communes			687 384 €

